



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt-et-un novembre**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération affichée en mairie le 28 novembre 2024

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 18 décembre 2024

Publié sur le site de la ville le 26 décembre 2024

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Étienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné pouvoir à Pascal NYS,
Sabine HONORE ayant donné pouvoir à Blandine LEPLAT,
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER,

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 09 octobre 2024

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Rapport d'orientation budgétaire 2025
2. Budget principal – Année 2024 – Décision modificative n° 3
3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1.1.2025
4. Adoption du Règlement budgétaire et financier
5. Fixation des durées d'amortissement des biens – Plan comptable M57
6. Financement des travaux de l'église Saint Corneille – Fonds de concours MEL
7. MEL – Rapport d'activité et comptes administratifs 2023
28. Financement des travaux de l'église Saint Corneille – Fondation du patrimoine

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques

8. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et Complément indemnitaire annuel (CIA) – Modalités d'attribution
9. Actualisation de la création des emplois permanents et non permanents
27. Indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux

Madame Ghislaine BUYCK, Adjointe aux relations avec la population et aux cérémonies

10. Enquête familles 2025 – Convention entre l'INSEE et la ville de Hem
11. Recensement de la population et enquête familles 2025 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs
12. Exercice budgétaire 2025 – Tarifs des concessions dans le cimetière communal
13. Inhumation des personnes en situation d'indigence
26. Remboursement de concession Monsieur GAUNAND

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

14. Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'éducation et à la jeunesse

15. Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – versement du forfait aux écoles privées

Madame Thérèse NOCLAIN, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance

16. Changement de nom – crèche Coquin Coquine
17. Modification des règlements de fonctionnement et des projets d'établissements municipaux
18. Ouverture de l'accueil relais OASIS – Vacances scolaires de décembre 2024
19. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de service unique (PSU) – Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
20. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de service unique (PSU) – Relais petite enfance (RPE)
21. Participation des familles – Petite enfance

Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller municipal délégué à la prévention jeunesse

22. Modification des modalités d'attribution des fonds d'aide en direction des jeunes du dispositif global « PASS À L'ACTION »

Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller municipal

23. Coordination de la police mutualisée et des forces de sécurité de l'État – Renouvellement
24. Police municipale mutualisée – Renouvellement de la convention 2025-2029

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique

25. Enfouissement des réseaux Square Jean Rostand – Convention Ville - MEL

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2024	6
2. BUDGET PRINCIPAL – Année 2024 - Décision modificative n° 3	6
3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2025	6
4. Adoption du Règlement budgétaire et financier	6
5. Fixation des durées d'amortissement des biens – Plan comptable M57	6
6. Financement des travaux de l'église Saint Corneille – Fonds de concours MEL.....	6
7. MEL – Rapport d'activité et comptes administratifs 2023.....	6
28. Financement des travaux de l'église Saint Corneille – Fondation du patrimoine.....	6
8. Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et Complément indemnitaire annuel (CIA) – Modalités d'attribution	6
9. Actualisation de la création des emplois permanents et non permanents	6
27. Indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux.....	6
10. Enquête familles 2025 – Convention entre l'INSEE et la ville de Hem.....	6
11. Recensement de la population et enquête famille 2025 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs	7
12. Exercice budgétaire 2025 – Tarifs des concessions dans le cimetière communal.....	7
13. Inhumation des personnes en situation d'indigence.....	7
26. Remboursement de concession à Monsieur GAUNAND	7
16. Changement de nom – crèche Coquin Coquine	7
17. Modification des règlements de fonctionnement et des projets d'établissement municipaux.....	7
18. Ouverture de l'accueil relais OASIS – Vacances scolaires de décembre 2024	7
19. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de service unique (PSU) – Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)	7
20. Renouvellement de la convention d'objectif et de financement de la Prestation de service unique (PSU) – Relais petite enfance (RPE)	7
21. Participation des Familles – Petite enfance	7
23. Coordination de la police mutualisée et des forces de sécurité de l'État - Renouvellement	7
24. Police municipale mutualisée – Renouvellement de la convention 2025-2029	7
25. Enfouissement des réseaux Square Jean Rostand – Convention Ville - MEL.....	7
1. Rapport d'orientation budgétaire 2025.....	8
14. Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires	24
15. Exercice budgétaire 2025 – Budget principal – versement du forfait aux écoles privées	28
22. Modification des modalités d'attribution des fonds d'aide en direction des jeunes du dispositif global « Pass à l'action »	30

La séance est ouverte.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bonjour à tous. La séance est ouverte, et je demande à Clémentine NOUQUERET de bien vouloir faire l'appel.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Quelques annonces, comme d'habitude, qui vous permettent de mettre à jour vos agendas et de connaître les différents mouvements en Mairie. D'abord pour vous dire que Valérie ALLART, la correspondante financière du PEJ, nous quitte le 1^{er} janvier 2025 pour raisons personnelles. Elle prend une disponibilité. Salima HESPEL, animatrice du PEJ, part en retraite le 1^{er} janvier 2025. Et, malheureusement, un décès que certains d'entre vous ont peut-être connu. Jacques NAEERT était ancien adjoint aux sports. Il est décédé le 13 octobre dernier. Bien évidemment, en votre nom à tous, je présente à sa famille nos plus sincères condoléances.

Quelques événements :

D'abord, le 23 novembre, donc samedi, je rappelle que, dans le cadre de la semaine dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes – vous avez d'ailleurs eu un petit ruban blanc distribué par Thérèse NOCLAIN tout à l'heure - nous vous donnons rendez-vous samedi, à 11 h 30 devant le nœud blanc (vous savez, qui est posé généralement sur la Grand-Place) pour une photo dans le cadre de l'action « un mur pour elles ». J'invite d'ailleurs toutes les associations et les clubs à participer à cette action. Les photos seront posées sur nos réseaux sociaux pour continuer le combat et lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Dimanche 24 novembre, le concert de la Sainte Cécile, à 11 heures au Zéphyr. Je vous rappelle que c'est gratuit, mais c'est quand même sur inscription. Je ne sais pas s'il reste des places, parce que c'est toujours archi plein.

Le 27 novembre, à 18 heures, à la Ferme Franchomme, la MEL organise des ateliers sur l'insertion du tramway dans l'espace public.

Le 29 novembre, la pièce de théâtre *Vive les vacances... ou pas*, à 20 heures au Zéphyr et, également, à 18 h 30 le lancement officiel du Téléthon à la résidence de la Marque, avec un programme assez riche pendant tout le week-end, proposé par les associations, ou même par la Ville ou par un certain nombre d'acteurs. N'hésitez pas à venir aux animations, mais surtout y mettre des dons parce que l'objectif, ce n'est pas les animations, c'est les dons qu'on récupère, bien évidemment pour combattre la myopathie.

Le samedi 30 novembre, le Hem Game's Thon, de 10 heures à 18 heures à la Ferme Franchomme, qui fait partie de l'opération Téléthon qui est organisée, là, par la Ville et par le Conseil de la jeunesse, si je me souviens bien, avec le suivi de la remontée des dons au Téléthon, à 18 heures à la Ferme Franchomme, comme chaque année, en espérant que nous battions notre record cette année.

Le dimanche 1^{er} décembre, le passage de Saint Nicolas sur le marché.

Le 5 décembre, le concert de Jean-Baptiste Guégan, Johnny, vous et moi, à 20 heures au Zéphyr. Il reste très, très peu de places. C'est quasiment plein, mais il en reste quelques-unes, donc si cela vous intéresse, n'hésitez pas. Vous savez que Jean-Baptiste Guégan c'est le sosie vocal de Johnny Hallyday.

Le 6 décembre, la finale de Hem Ton Talent à 19 h 30 à la salle des fêtes.

Le 7 décembre, l'élection de Miss Val de Marque à 20 h 30 au Zéphyr.

Le 14 décembre, le spectacle pour enfants Le Magicien d'Oz, à 17 heures au Zéphyr.

Le 17 décembre, la présentation du DVD commémoratif des 80 ans de la Libération à la Ferme Franchomme à 19 heures. Vous savez, c'est la grande manifestation sur la Libération qui a eu lieu dans le parc de la mairie. Un DVD va être présenté ce mardi 17 décembre.

Le 19 décembre, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures, l'Établissement français du sang organise une collecte spéciale à la Ferme Franchomme. On appelait cela, à l'époque, le Téléthon du sang, mais c'est une séance particulière, qui est ouverte bien sûr à tous.

Je voudrais adresser, en votre nom à tous, les félicitations aux organisateurs de la Course Val de Marque, qui a réuni plus de 1 100 coureurs dimanche dernier. C'est une grande réussite, parce que les courses sont plutôt en chute de participation. La Course Val de Marque continue de progresser, ou en tout cas à accueillir un nombre de participants très important.

Pour information, la ville de Hem a été primée au prix Territoria, couleur bronze, dans la catégorie « action sociale » pour le projet d'implantation de l'IEM à l'école Saint-Exupéry. Nous en sommes très fiers. Une délégation a été chercher ce prix à l'Assemblée Nationale la semaine dernière, si je me souviens bien.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 18 décembre 2024. Ce sera la suite de celui-ci puisqu'aujourd'hui nous allons parler du débat d'orientation budgétaire et du rapport correspondant. La fois prochaine, ce sera le budget. Donc c'est vraiment lié, comme je le disais tout à l'heure.

La conférence des présidents s'est réunie lundi soir. Elle a décidé de bloquer un certain nombre de délibérations. Il y a d'ailleurs une modification entre la conférence des présidents de lundi et aujourd'hui puisque les trois présidents de groupe se sont mis d'accord pour bloquer deux délibérations complémentaires, qui n'avaient pas été bloquées lors de la conférence des présidents. Sont proposées bloquées : l'approbation du procès-verbal du 9 octobre 2024, le budget principal

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2024

2. BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

3. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2025

4. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

5. FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS - PLAN COMPTABLE M57

6. FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT CORNEILLE - FONDS DE CONCOURS MEL

7. MEL - RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

28. FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT CORNEILLE - FONDATION DU PATRIMOINE

8. REGIME INDEMNITAIRE TENTANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) - MODALITES D'ATTRIBUTION

9. ACTUALISATION DE LA CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

27. INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

10. ENQUETE FAMILLES 2025 - CONVENTION ENTRE L'INSEE ET LA VILLE DE HEM

11. RECENSEMENT DE LA POPULATION ET ENQUETE FAMILLE 2025 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

12. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

13. INHUMATION DES PERSONNES EN SITUATION D'INDIGENCE

26. REMBOURSEMENT DE CONCESSION A MONSIEUR GAUNAND

16. CHANGEMENT DE NOM – CRECHE COQUIN COQUINE

17. MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT ET DES PROJETS D'ETABLISSEMENT MUNICIPAUX

18. OUVERTURE DE L'ACCUEIL RELAIS OASIS – VACANCES SCOLAIRES DE DECEMBRE 2024

19. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) – ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

20. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) – RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

21. PARTICIPATION DES FAMILLES – PETITE ENFANCE

M. Francis VERCAMER, Maire : Ont été bloquées de manière complémentaire :

23. COORDINATION DE LA POLICE MUTUALISEE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT - RENOUVELLEMENT

24. POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2025-2029

25. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SQUARE JEAN ROSTAND – CONVENTION VILLE - MEL

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vais simplement répéter les numéros. D'abord, l'approbation du procès-verbal a été bloquée, puis les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 28, 8, 9, 27, 10, 11, 12, 13, 26, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24 et 25. Restent donc en débat :

- la numéro 1 - rapport d'orientation budgétaire 2025,
- la 14 – convention d'utilisation d'abattement des taxes foncières des propriétés bâties (TFPB) sur les quartiers prioritaires
- la numéro 15 – le budget principal – versement du forfait aux écoles privées
- la numéro 22 – modification des modalités et d'attribution pour le « Pass à l'action ».

Voilà, il ne reste que quatre délibérations en débat, sauf si vous en jugez autrement. Sauf si quelqu'un veut débloquer une délibération que la conférence des présidents a bloqué, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

À l'unanimité, les élus approuvent le procès-verbal du 9 octobre 2024 ainsi que les délibérations numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 28, 8, 9, 27, 10, 11, 12, 13, 26, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24 et 25.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Gaëtan DECOSTER pour la présentation de la délibération.

M. Gaëtan DECOSTER : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Donc, je vais vous présenter le ROB. [On va peut-être l'afficher en mode diaporama, plutôt.] Donc, chers collègues, comme chaque année, nous consacrons une séance du Conseil municipal pour débattre des orientations budgétaires en amont du vote du budget, prévu en décembre prochain. Ce débat d'orientation budgétaire va s'appuyer sur un rapport qui fait état du contexte financier de l'État, de celui de la Ville, et met en lumière les orientations choisies par la Ville pour répondre aux besoins des habitants, aux enjeux et aux défis locaux. Il a également un caractère singulier puisque le budget 2025, qu'on votera en décembre, sera le dernier à être exécuté entièrement en année pleine.

Tout d'abord, jetons un œil rapide sur les ratios principaux de la ville de Hem comparés à la moyenne nationale et aux villes environnantes. Au-delà des seuls taux d'imposition, il est intéressant d'analyser les ratios par habitant, qui sont particulièrement éclairants. Alors que la moyenne nationale de la strate est de 597 euros, la ville de Hem présente un ratio de fiscalité foncière par habitant de 357 euros, soit 40 % inférieur à la moyenne. La ville de Lys-lez-Lannoy reste inférieure à 400 euros par habitant. La ville de Faches, qui présentait le même taux que Lys-lez-Lannoy l'an dernier, est passée bien au-dessus. La ville de Croix atteint 462 euros, la ville de Wasquehal 586 euros. En termes de dépenses de fonctionnement par habitant, seule la ville de Wasquehal dépasse le ratio moyen.

Les recettes par habitant sont plus faibles que la moyenne nationale. Cette réalité subsiste structurellement depuis de nombreuses années et n'a jamais été réparée par l'État. La ville de Hem n'a plus aucune dette, alors que la moyenne nationale reflète un ratio de 801 euros par habitant pour la strate. Grâce à sa bonne gestion sur la durée, le fonds de roulement de la Ville est largement supérieur à celui de la strate. À noter que certaines villes ont un fonds de roulement faible, voire négatif.

Enfin, le ratio de la ville de Hem en matière d'investissement s'est dégradé depuis l'an dernier, en raison du retard pris dans de nombreux chantiers.

Que reflète le budget 2025 que nous vous préparons ? Tout d'abord, le BP 2025 devrait augmenter globalement d'environ 1,3 %. Il sera marqué par la stabilité de nos taux de fiscalité locale avec la décision, cette année encore, de ne pas les augmenter. À noter que ces taux sont stables depuis 15 ans, même si les bases sont réévaluées de l'inflation par le Gouvernement. Le non-recours à l'emprunt pour la 16e année consécutive, une baisse des dotations si on considère l'importante baisse de la fraction des droits de mutation à titre onéreux liés au net recul du marché immobilier, des hausses des dépenses de fonctionnement liées notamment à la hausse des salaires, des coûts de l'énergie et des dépenses telles que la restauration scolaire.

Nos premières projections pour 2025 affichent un montant de recettes de l'ordre de 23 millions d'euros, montant évalué légèrement la hausse, qui nécessite cependant d'être affiné en fonction des annonces du Gouvernement et, surtout, du vote du projet de la loi de finances. Dans cette estimation, il faut y voir aussi des recettes liées aux produits des domaines de la Ville.

Les dépenses de personnel entre le BP 2024 et le projet de BP 2025 continuent d'augmenter. Cette hausse intègre les décisions nationales prises en cours d'année 2024 sur la hausse du point d'indice (l'augmentation du SMIC, par exemple). Elle intègre, comme annoncé lors du précédent débat d'orientation budgétaire, les crédits mobilisés pour financer le complément indemnitaire annuel (le CIA) qui permettra de verser des primes sur objectifs et engagements professionnels. Cette masse salariale tient compte d'un effectif municipal constant, hormis l'embauche d'un policier municipal supplémentaire. À ce stade, elle n'intègre pas la hausse prévisible des cotisations retraite, dont l'évolution est annoncée, mais non votée.

Depuis 2018, la Ville n'a aucune dette. C'est une force pour notre collectivité, et qui, malgré tout, mène un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux climatiques et aux besoins des usagers. La courbe de l'autofinancement, après avoir connu une baisse ces dernières années, présente une certaine stabilité estimée entre un million et deux millions pour financer en partie notre important programme d'investissement. Cette baisse reflète l'effet ciseau de l'augmentation des dépenses, souvent subie, et de la stagnation, voire la baisse, de nos ressources.

Comme indiqué précédemment, parmi les recettes en régression, la part de la DMTO est encore en baisse. En moins de trois ans, la DMTO a diminué d'un million d'euros, ce qui témoigne du net ralentissement du marché immobilier sur la commune, et partout en France d'ailleurs. Cette situation perturbe le parcours résidentiel et accroît le mal logement, y compris social.

Le ralentissement du marché immobilier, en plus du faible nombre de permis de construire délivrés en 2024-25 (même si c'est plus qu'en 2023, où on n'avait fait que cinq) rend de plus en plus difficile l'objectif de maintenir la population à son niveau actuel, quand on sait qu'il faudrait construire 68 logements par an.

La courbe démographique parle d'elle-même. Il n'est pas utile de rappeler que notre ville a perdu près de 15 % de sa population en 40 ans. Cette situation a de vraies conséquences sur l'avenir de nos écoles, le maintien du commerce de proximité et, bien sûr, le financement du service public. Cette baisse de la démographie se fait ressentir depuis quelques années sur les effectifs de nos écoles (moins 32 % en 25 ans), ce qui n'est pas sans conséquence sur notre budget municipal, car le coût de scolarisation par élève augmente et, par conséquent, impacte le forfait communal versé aux écoles privées.

Nos orientations pour le budget de 2025 sont sans surprise dans la continuité des engagements pris depuis 2020. Ainsi, la sobriété énergétique guidera bon nombre d'opérations en 2025, comme en 2024. Outre la rénovation thermique des équipements, nous poursuivrons nos actions pour l'environnement et le développement durable avec nos actions de propreté et d'entretien, avec un effort sur nos opérations coup de propre coordonnées par Blandine LEPLAT, mais aussi un renforcement de nos opérations d'élagage et de dératification.

La Ville accompagnera la MEL dans la concrétisation de la voie cyclable le long de la M700 et dans le cadre de l'information de la concentration autour du retour du tramway. En 2025, il s'agira aussi, suite à la démolition des dernières maisons de la cité familiale, de gérer le site de la Lionderie de façon transitoire avec la Méta.

En matière de cohésion sociale, les équipes du CCAS continueront d'accompagner les familles avec l'aide des services compétents pour leur trouver un logement, un emploi ou les orienter pour la garde des enfants vers les structures petite enfance ou le relais petite enfance. Nous poursuivrons aussi nos actions de prévention santé en concentrant nos efforts en faveur de la santé et de l'hygiène des jeunes. Enfin, en 2025, un deuxième forum du handicap sera organisé.

Nous poursuivrons notre politique envers l'éducation et la jeunesse en 2025. Vers les écoles, bien sûr, avec le financement des classes de découverte gratuites pour les écoles publiques, et compensées financièrement pour les écoles privées. Vers la restauration scolaire qui accueille de plus en plus d'élcoliers. Vers les animations destinées aux jeunes, que ce soit en ALSH qu'en loisir, à l'instar de l'e-sport académie ou le rendez-vous estival Sea Hem & Sun qui a réuni plus de 17 000 personnes cet été.

En 2025, la mairie de Hem poursuit ses chantiers de modernisation de l'administration publique avec l'adoption du parafeur électronique, de la dématérialisation intégrale des conseils municipaux et de la gestion électronique du courrier. Cette modernisation passe aussi par la mise en place progressive de la smart city, qui permet désormais, même s'il faut encore quelques réglages, de gérer le chauffage à distance.

Enfin, la Ville, qui espère que la Maison de l'emploi et des services publics rouvre en 2025, postule au label France services afin d'élargir son panel de services publics sur le territoire. Nous prévoyons également deux mesures en faveur du personnel communal avec une participation à la prévoyance des agents. La Ville, qui a opté pour un contrat collectif avec le centre de gestion, participera à hauteur de 10 euros par agent à ce contrat de prévoyance. À noter que la moyenne est de sept euros. De même, après une année de travail collaboratif avec le cabinet Politeia et les agents, la ville va mettre en place le

complément indemnitaire annuel qui vient récompenser l'engagement professionnel des agents communaux.

Parmi les dépenses de fonctionnement en 2025, nous retrouverons bien évidemment les nombreuses animations qui font le dynamisme de notre ville, avec les traditionnels rendez-vous comme Oxyg'Hem, le carnaval, Hem en fête, Hem ton talent ou Halloween. Tous ces événements arboreront une touche fiesta dans le cadre des festivités de Lille 3000, avec pour but de toujours rassembler les Hémois autour de moments conviviaux. Bien sûr, il y aura des anniversaires : le 25e anniversaire du jumelage avec Aljustrel ou le 80e anniversaire de l'Armistice, le 8 mai prochain.

À ces rendez-vous festifs s'ajoutent deux nouveautés dont on parle depuis quelques mois, mais qui vont se concrétiser durant l'année 2025. Il s'agit du réseau de la médiathèque Marque-Page avec les villes de Toufflers, Lannoy et Lys-lez-Lannoy, ainsi que la Micro-Folie à l'espace Franchomme qui offrira l'accès virtuel à toutes les plus grandes collections des musées nationaux ou internationaux. Évidemment, le Zéphyr offrira durant toute l'année 2025 une programmation riche et variée, même si la saison 2025 débutera plus tard, compte tenu des travaux.

Concernant le tissu associatif, la Ville sera au rendez-vous pour le soutenir financièrement avec une légère hausse de l'enveloppe globale des subventions. Outre celle-ci, la Ville continuera de mettre à disposition du matériel et des locaux pour les associations, même si en cette fin d'année 2024 les associations connaissent de fortes perturbations dans leur activité compte tenu des nombreux travaux de sobriété et d'isolation énergétique dans les salles. Le pôle animation et relations avec la population est particulièrement attentif aux besoins des associations et s'efforce de trouver des solutions pour satisfaire au mieux les présidents d'association et surtout leurs usagers.

En matière d'investissement, l'effort restera concentré sur les travaux d'isolation thermique et de sobriété en énergétique. Les crédits seront partagés entre les PPI et les gros projets de travaux. En 2025, nous retrouverons les gros chantiers comme la rénovation de la salle des fêtes et des salles Blaise Pascal et Émile Le Pennec, la construction de Leplat et l'extension des parties techniques du Zéphyr, ainsi que la construction de la salle multisports dojo Serge Tiberghien.

Un autre chantier se poursuivra toute l'année 2025 : celui de l'église Saint Corneille et du presbytère. D'autres investissements seront aussi engagés à la remise en état de la Maison de l'emploi des services publics, la création d'une forêt urbaine près du dojo. Nous poursuivrons également l'implantation des panneaux photovoltaïques, les aides au développement durable, le budget participatif.

Enfin, en termes de sécurité et de tranquillité en matière d'investissement, nous honorerons notre engagement d'implanter 130 caméras avec un effort conséquent sur le PPI vidéoprotection, et nous remplacerons un des deux chiens de notre brigade cynophile. Comme chaque année, les PPI seront principalement orientés vers les dépenses de sobriété, de sécurité et d'achat de matériel pour les équipements rénovés. Vous trouverez ici les sommes annuelles moyennes du PPIM, avec une fongibilité d'année en année. Par exemple, le PPIM arbre et forêt urbaine, pour lequel 30 000 euros ont été dépensés en 2024, sera porté à 70 000 euros cette année compte tenu de la création de la forêt urbaine du dojo. La plantation d'arbres s'étendra d'ailleurs dans les parcs et au bord des chemins afin d'offrir un cadre de vie agréable et des îlots de fraîcheur, capteurs de CO2.

Nous prévoyons d'ores et déjà de compléter le PPIM vidéoprotection par un effort de 200 000 euros supplémentaires pour compléter notre champ de caméra de vidéoprotection. Le total du PPIM est en légère diminution puisque le PPI véhicules a été clôturé en 2024.

Vous retrouverez ici l'ensemble des gros travaux de la Ville, avec un réajustement des crédits nécessaires compte tenu des crédits déjà engagés ou votés. Évidemment, vous retrouverez des chantiers déjà engagés comme Leplat, Zéphyr, Coubronne, le dojo, le centre intergénérationnel. Vous notez que certains programmes ont ripé vers 2026-2027 pour différentes raisons. C'est le cas du centre social Saint-Exupéry, conditionné au démarrage des travaux de la MEL, ou le stade Hidalgo, ou la salle de Beaumont.

En conclusion, comme je l'ai dit, c'est le dernier budget du mandat 2020-2026 qui sera exécuté entièrement. Il sera fidèle aux orientations qui ont guidé notre action. Ainsi, en 2025, nous poursuivrons les actions engagées pour accompagner les Hémois, les chantiers de rénovation de la ville et des équipements, les investissements en faveur de la transition énergétique. Nous continuerons à gérer les

deniers publics de façon prudente, sérieuse et saine. Nous n'augmenterons pas les impôts. Nous n'endetterons pas la Ville et nous continuerons, bien évidemment, plus que jamais, à répondre à nos missions du service public. Je vous remercie pour votre attention.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci, Gaëtan DECOSTER, pour cette présentation. Y a-t-il des interventions suite à cette intervention ? Oui, Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport, il est présenté dans un contexte de réduction budgétaire et d'austérité inédite que souhaite imposer le gouvernement Barnier aux collectivités territoriales. Avec les moyens et les pouvoirs limités qui leur sont accordés, et dans le principe de libre administration reconnue constitutionnellement, les collectivités territoriales, dont les mairies, votent des budgets de fonctionnement à l'équilibre pour réaliser 70 % de l'investissement public local, et rendre des services publics de proximité indispensables au maintien de la cohésion et de l'équité de la société.

Au quotidien, ce sont les collectivités territoriales qui financent, suivant les niveaux, transport en commun, cantine, crèche, aide aux personnes en situation de handicap, Ehpad, gestion de l'eau potable, assainissement, service d'incendies et de secours, subventions aux associations.

Ce sont aussi les collectivités qui investissent pour construire et entretenir les équipements nécessaires à la qualité de vie des Français et des Françaises : écoles, gymnases, pistes cyclables, trottoirs, piscines, théâtres, musées et bien d'autres encore.

Nos budgets ont été mis à rude épreuve depuis plusieurs années. Le COVID, l'inflation, la disparition de la taxe d'habitation, la dilution de la relation fiscale avec les habitants, la chute des DMTO, la centralisation des recettes, la non-indexation des dotations sur l'inflation, toutes ont fragilisé l'autonomie d'action des collectivités. Or, pour relever les défis de la transition et garantir les services publics locaux, c'est d'une vraie décentralisation des moyens et de la fiscalité, qui garantissent une réelle autonomie des collectivités, dont nous avons besoin.

Le dérèglement climatique, l'atteinte des limites planétaires et la montée des inégalités obligent à repenser en profondeur nos actions collectives, l'organisation de l'État et de nos finances.

Dans ce contexte, l'échelle des collectivités est la bonne pour apporter des réponses pertinentes au défi de notre temps. Fragiliser la capacité d'action des collectivités dans cette période apparaît comme une faute politique lourde de conséquences. Ça, c'était sur le contexte global.

La ville de Hem résiste, encore toujours un peu mieux qu'ailleurs, aux affres économiques liées à ce contexte. Mais jusque quand ? Vous pouvez avoir confiance en moi pour porter ma vigilance sur la conciliation des finances rigoureuses et transparentes, avec un engagement fort pour les services publics, en réponse aux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques que nous connaissons. La commune, même fragilisée par des comptes nationaux en berne, demeure un échelon décisif pour le déploiement d'une politique publique forte et inclusive.

Or, Gaëtan en a parlé, un certain nombre de projets, dans les crédits d'investissements, vont s'étaler sur plusieurs années et nous verrons, à partir de 2026, comment cela pourra se mettre en place en fonction de ce qui nous attend budgétairement au niveau national.

Sur les engagements de la ville pour 2025, j'ai repris quelques gros titres et puis je vais partager avec vous ce que j'avais envie de dire sur ces politiques. Sur la cohésion sociale et la solidarité, la Ville, elle se doit d'être un rempart social, et cela va être d'autant plus important dans le contexte puisque les décisions d'autres collectivités vont venir impacter les sollicitations des citoyennes et des citoyens vers la mairie.

Je vais vous prendre l'exemple de l'annonce du Département d'une baisse de RSA de 80 % en cas d'absence à une convocation. Cela risque de reporter vers le CCAS des demandes d'aide d'urgence que la Ville va devoir prendre à sa charge. Le RSA, c'est un revenu de subsistance. Si on ne l'a plus, on n'a plus rien. Et avec 80 % du RSA en moins, pour certains foyers, les situations, elles peuvent être catastrophiques. Alors oui, vous l'avez écrit, l'aide personnalisée est importante. Elle est même plus que nécessaire et elle risque d'être fortement mobilisée prochainement.

Il faut bien évidemment poursuivre le soutien envers les aînés, qui doivent pouvoir vieillir dans les meilleures conditions possibles. Comme le service public sait aussi favoriser l'égalité de toutes et tous,

j'encourage à une politique volontariste d'adaptation de la Ville aux divers handicaps. Trottoirs, passages piétons, places de parking, aménagement urbain, il y a des choses qui sont faites. On peut aller un peu plus loin pour s'adapter aux différents handicaps visuels, auditifs. Autant d'équipements qui relèvent du patrimoine, du quotidien, et il nous revient de les rendre plus inclusifs pour que chacun et chacune puissent en profiter pleinement à la hauteur de ses besoins.

Pour la petite enfance, nous devons lui donner les moyens qu'elle mérite sans favoriser le secteur lucratif dont on mesure aujourd'hui les dérives, à l'instar des Ehpad.

Concernant l'emploi, on ne peut pas tout miser sur l'emploi. C'est évident que chacun doit pouvoir se tourner vers un travail rémunérateur, mais le tout pour l'emploi ne convient pas à des personnes qui ont des tas d'autres choses à régler avant de pouvoir travailler. En 2024, près d'une famille sur quatre, en France, c'est une famille monoparentale dont les difficultés se situent en matière d'emploi, de logement ou d'accès aux services publics. Les mères élevant seules leurs enfants sont plus souvent au chômage, en CDD ou avec des emplois à temps partiel subis, plus que le reste de la population. Et cette précarité a une répercussion directe sur les enfants. C'est-à-dire que 40 % de ceux qui vivent au sein d'une famille monoparentale sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois et demie plus que des enfants qui sont élevés dans une famille en couple.

Et je pense que l'enquête famille qui va avoir lieu nous apportera des éléments d'éclairage qui permettront certainement d'orienter les politiques publiques à déployer en priorité pour ces enfants. Ces données, elles doivent aussi nous guider dans l'effort nécessaire à réaliser dans les politiques municipales, comme maintenir une grille tarifaire juste socialement, par exemple, ou alors peut-être créer un critère de sélection pour le don qu'a reçu la Ville. Alors, il y a eu des critères de coefficients familiaux pour attribuer ce don, et peut-être qu'on pourra envisager quelque chose pour les familles monoparentales avec enfants.

Sur la sécurité et la tranquillité publique, ce sont des services publics de proximité par essence. Notre police municipale, elle assure notre sécurité au quotidien, mais le choix de la vidéosurveillance ne s'impose pas. Rien de nouveau, vous connaissez tous ce que je pense du sujet. Pour moi, ce choix, il contribue à répondre de manière partielle et inefficace au sentiment d'insécurité. Il tend à déplacer la délinquance dans des zones qui sont moins couvertes par des caméras, ou alors plutôt à tendre à de l'incivilité ou des dégradations envers ces mêmes caméras. Et surtout, cela ne contribue pas de manière significative à l'élucidation des délits, et cela fait aussi peser les coups sur la collectivité, sans parler de l'entrave aux libertés publiques.

Je préférerais toujours mettre ces sommes sur des agents et le recrutement d'agents municipaux, des médiateurs, des agents de police municipale. On en recrute un, mais je pense qu'on a d'autres possibilités aussi que d'ajouter des caméras.

Et puis je sollicite de nouveau une étude d'impact sur l'évaluation de ce dispositif depuis sa mise en place et sa transmission à l'ensemble des élus et – pourquoi pas ? – l'organisation d'un débat citoyen sur le sujet de la tranquillité publique. En fait, j'entends que vous avez de nombreuses demandes sur la mise en place de ces caméras. C'est quelque chose qui revient dans toutes les villes, mais qu'est-ce que c'est que la tranquillité publique ? Et est-ce, que parce qu'on met des caméras, on est plus tranquille chez soi dans son quartier ? Voilà, je pense qu'organiser un débat citoyen avec l'ensemble des habitants, cela peut être aussi intéressant et voir finalement ce qui est derrière ce besoin de tranquillité publique.

Je suis convaincue que la sécurité locale, elle repose sur une approche préventive, partenariale, et c'est un ensemble d'acteurs qui doivent travailler ensemble. C'est la police municipale, la police nationale, les agents de service de la voie publique, des médiateurs, des éducateurs. Voilà. Et cela concerne finalement toutes les politiques : l'aménagement du territoire, la jeunesse, la culture, le sport, la lutte contre la pauvreté, la santé. C'est vraiment dans un ensemble que cela doit s'appréhender.

Sur la transition écologique, beaucoup a été fait. Végétaliser, rénover, limiter l'impact du dérèglement climatique ou mettre en place des actions pour ne pas l'aggraver, Hem prend sa part et doit encore prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et limiter notre impact carbone. Encourager les changements de comportements individuels, c'est ce qui est fait par la poursuite des aides et la mise à disposition de ces aides à l'habitat, aux mobilités douces. C'est nécessaire, mais cela ne

saurait suffire pour faire de notre ville une ville sobre énergétiquement, qui anticipe les mutations économiques de demain, dont la qualité de vie des habitants.

La sobriété, cela participe à l'amélioration de la santé humaine, à la création d'emplois non délocalisables, à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, et à l'adaptation des territoires aux impacts du dérèglement climatique. Et on espère tous améliorer la qualité de vie des Hémois parce que cela réduit directement les inégalités sociales.

Sur le soutien aux associations, vous le poursuivez et, en tout cas, c'est écrit comme tel. Alors, moi, je voudrais juste dire que les assos, elles accueillent, elles éduquent, elles transmettent des passions, des savoirs, des valeurs. Elles prennent soin des gens, elles informent, elles aiguisent le sens critique. Elles sont attachées à la pluralité et à une démocratie qui est bien vivante. Elles le font bénévolement, ou dans des conditions souvent précaires, à l'aide de subventions et en partenariat de la Ville, des collectivités et des institutions. Toutes les associations, qu'elles soient culturelles, sociales, sportives, par leur action, participent au ciment de notre société et à la vitalité démocratique.

Depuis quelques années, les attaques subies par le monde associatif se multiplient. J'en ai déjà parlé, mais la disparition des emplois aidés, des financements par actions, la multiplication des appels à projets, le contrat d'engagement républicain, tout cela nuit à la bonne santé des associations et revient in fine aux mairies parce qu'en fait c'est l'échelon le plus en proximité aussi des structures.

Notre rôle d'élu c'est de conforter le monde associatif dans sa diversité et dans ses choix. Les associations, elles ont le droit de ne pas être d'accord avec telle ou telle décision politique – je fais référence au contrat d'engagement républicain –, de le dire et d'en débattre sans que l'épée de Damoclès de l'arrêt de subventions ou le risque de l'autocensure ne s'abatte sur elles, car faire vivre la démocratie, c'est aussi faire vivre des idées et afficher ses désaccords.

Puis, si on veut aller un peu plus loin, encore un peu plus loin dans la sobriété et inciter nos associations aussi à produire et à consommer responsables, eh bien, pourquoi ne pas envisager un critère « d'éco conditionnalité » dans l'attribution des subventions avec – pourquoi pas ? – une petite bonification qui pourrait venir aux subventions, qui mette en avant au moins une action sur du développement durable dans leur demande de subvention ou autre ? C'est une idée que je lance comme cela.

Sur la jeunesse, la consultation des jeunes, au-delà des représentants de la jeunesse, aux politiques qui les concernent est essentielle. Du collégien à l'étudiant, de celui qui habite dans les quartiers nord ou les quartiers sud, c'est en les intégrant à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques jeunesse que nous ferons grandir nos jeunes. Et cette consultation de la jeunesse, elle peut aussi être mise en œuvre, et en tout cas animée par les jeunes du CMJ ou des jeunes impliqués dans différentes structures associatives diverses de la Ville. Je pense que cela peut être intéressant.

Sur la modernisation – je vous rassure, j'ai terminé –, du service public, je voulais juste dire que parce qu'une ville fière de son service public, c'est une ville qui est fière de ses agents et de ses agentes, j'ai mon petit mot pour elles, pour celles et ceux qui préservent, qui animent, qui embellissent notre ville pour la rendre plus résiliente et plus innovante. Voilà, merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. C'est beaucoup plus long que d'habitude, Karima, mais vous avez tout à fait le droit. C'est justement pour cela qu'on bloque des délibérations, pour pouvoir être plus diserts sur un certain nombre de délibérations. Qui demande la parole ? Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : Monsieur le Maire, chers collègues, même si vous n'en avez pas parlé ici, je partage l'inquiétude que vous avez exprimée, en commission et dans votre rapport, sur ce qu'on entend des politiques publiques qui se mettent en place et sur l'incertitude qui plane sur un gouvernement qui préfère composer avec l'extrême droite pour éviter la censure, plutôt que d'envisager de constituer un large front républicain modéré. C'est en tout cas dans ce contexte politique compliqué que surviennent une détérioration sensible des déficits publics et, en conséquence, une progression de la dette nationale.

De quoi s'agit-il ? Le Haut-Conseil des finances publiques, que vous citez dans ces constatations générales, nous indique en effet que notre déficit est dû à un écart de recettes entre le budget 2024 et le réalisé pour une quarantaine de milliards, ainsi qu'à un écart des dépenses d'environ quinze milliards. Ce dernier écart (celui des dépenses), d'après le Haut-Conseil, est, je cite, « largement dû aux collectivités

territoriales, pour lesquelles les dépenses doivent être revues à la hausse cette année de 13,5 milliards d'euros».

Dans ces analyses de contexte auxquelles nous nous livrons, on doit rappeler que ces milliards, qu'ils soient dépensés par l'État ou par une collectivité locale en investissement ou pour son fonctionnement, sont le même argent public. Ce sont nos impôts et la dette publique qui financent le généreux système de donations qui alimente nos recettes municipales et nous permet de dégager nos marges d'autofinancement. Ce sont nos impôts et la dette publique qui financent les subventions et autres fonds de concours que nous sollicitons. Cette dette, qui pèse sur notre pouvoir d'achat et notre modèle social, est aussi la nôtre.

En conséquence, les orientations budgétaires que nous envisageons aujourd'hui doivent, comme vous le dites, répondre aux attentes d'amélioration du cadre de vie exprimé par les habitants, mais aussi intégrer une stricte sobriété exigée par le contexte. Concrètement, nous nous satisfaisons de la stabilité de nos recettes que vous nous avez décrites et, comme chaque année sur nos dépenses, nous plaidons pour davantage de sobriété dans nos investissements et de générosité dans nos actions, comme a pu le souligner Karima également.

Si on n'a rien contre les finalités de vos orientations politiques hémoises, complétées au fil des ans de quelques intentions liées au développement durable, nous regrettons que, comme toujours, ni réelle concertation ni transparence ne soient intégrées dans votre fonctionnement. Enfin, bien sûr, nous ne partagerons pas tous vos choix. Quelques exemples : sur la forme, vos tableaux confirment que nous aurions pu suivre les remarques de la Chambre régionale des comptes dès 2019 et, plutôt que de constituer avec nos marges d'autofinancement des provisions et réserves, nous aurions pu étaler nos investissements et ainsi atténuer les impacts des travaux qui perturbent en ce moment des centaines de sportifs et membres de nos associations qui fréquentent nos salles.

Puisque le sujet est la sobriété immobilière, vous vous en doutez, nous sommes aussi obligés de reparler ici du Zéphyr qui pèse déjà tellement lourdement sur nos différents budgets et qui bénéficie encore d'un nouvel investissement de prestige de presque deux millions d'euros qui n'apportera rien aux Hémois. Je me demande d'ailleurs à quel point le manque de polyvalence du Zéphyr ne nous a pas contraints, en compensation, à investir plus lourdement sur une nouvelle modularité de la salle des fêtes dont la rénovation, après de coûteux frais d'étude pour 100 000 euros, est budgétée à quatre millions d'euros quand même.

Enfin, puisque vous nous indiquez comme un logo un peu partout la phrase « dans le cadre de l'arrivée du tramway », c'est l'occasion pour nous de rappeler que nous pensons que l'éventualité d'un terminus de tram près de la Ferme Franchomme, au bout de la rue Jules Guesde dans environ dix ans, ne constitue pas une réponse et un progrès pour la mobilité quotidienne des Hémois.

Depuis cinq ans, nous avons formulé des propositions visant à réactualiser la politique d'urbanisation que vous menez depuis toujours en tenant compte à la fois des impacts et des nouvelles contraintes environnementales qui s'imposent à nous. Cette évolution est souhaitée par les Hémois. Ainsi, on remarque qu'en ce moment, à Hem, on propose à la vente des appartements neufs de type 4, aux anciennes normes de construction de 2010, à plus de 500 000 euros, qui ne trouvent pas preneur.

Cela nous indique que les attentes d'amélioration du cadre de vie exprimée par les habitants doivent davantage être prises en compte dans toutes nos orientations budgétaires. Cela nous indique qu'il faut infléchir vos certitudes sur le parcours du tram, les transports en commun, notre mobilité, sur le parcours résidentiel des Hémois, l'aménagement de la M700 ou l'urbanisation, la Tribonnerie ou de ce que vousappelez le cœur de ville. Plus que jamais, nos orientations budgétaires doivent intégrer cette sobriété immobilière et urbanistique ainsi que cette sobriété financière et la durabilité que Hem mérite. Je vous remercie.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Qui demande la parole ? Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Alors, je ne partage pas forcément le côté alarmiste qui a été présenté à la fois dans le rapport et à la fois par les interventions parce que, certes, le contexte national est compliqué. Certes, des collectivités vont en souffrir. Mais sur les finances de la ville de Hem, on peut dire que cela fait dix ans qu'on présente un rapport d'orientation budgétaire alarmiste où on décrit une situation d'un gouvernement qui vient contrarier les finances de la Ville, qui se pose en victime, mais

qui, grâce à une excellente gestion budgétaire, réussit à s'en sortir. Et honnêtement, on n'est pas vraiment dans la même situation que d'autres collectivités puisqu'on a des dotations qui ont augmenté d'année en année. On a des niveaux d'impositions locaux qui, même si le taux n'est pas augmenté par la commune, augmentent d'année en année, et on a augmenté les tarifs également l'année dernière. Donc, en termes de recettes, on n'est pas tellement impactés par la situation au global. Et donc ce n'est pas uniquement une bonne gestion budgétaire de la commune qui fait qu'on s'en sort. C'est aussi parce qu'on a des dotations que d'autres communes n'ont pas, et des recettes supplémentaires. Donc je pense qu'il faut quand même reposer les choses dans leur contexte.

Et donc, grâce à toutes ces recettes qui sont maintenues, on va pouvoir poursuivre le mandat résolument tourné vers l'investissement, comme c'était ce que vous annonciez il y a cinq ans. On ne choisit pas forcément d'être résolument tourné vers le pouvoir d'achat des habitants.

Moi, j'ai choisi de pointer les incohérences qu'il y avait entre le discours qui est porté dans le rapport d'orientation budgétaire et les choix qui sont faits. Déjà, le premier, c'est ce que je viens de dire. C'est qu'on dit que le contexte est défavorable à l'investissement local – c'est vrai –, mais nous, à Hem, on investit quand même 46 millions d'euros sur ces dernières années (en trois ans à peu près). C'est quand même assez énorme. Et on a un autofinancement qui est stabilisé, donc pas de problème/

Sur les engagements de la Ville, j'ai noté que vous inscrivez que les concertations qui avaient été menées, notamment dans le cadre du nouveau contrat de ville, démontrent la nécessité d'accentuer encore l'action de la Ville en direction des Hémois confrontés à des difficultés sociales. Mais je n'ai pas trouvé dans le rapport comment la Ville comptait accentuer encore l'action en faveur des populations les plus fragiles. Cela a déjà été rappelé, on peut craindre des baisses de participation des autres acteurs publics sur le social, le département, mais aussi les acteurs de la politique de la ville, l'Etat, la CAF, la Région et tous ceux qui participent à cet effort global. Et on sait que ce ne sera pas, a priori, compensé. En tout cas, il n'est pas écrit dans ce ROB que ce sera compensé.

Moi, je trouve quand même – je le dis – qu'à la fois dans le document et dans la présentation qui a été faite ce soir, on ne pointe pas suffisamment l'accroissement des difficultés sociales subies par les habitants ces dernières années, et notamment depuis l'inflation. Et moi, je trouve que c'est sur ce thème-là qu'on devrait être un peu plus alarmistes, parce qu'effectivement, il y a des populations qui sont vraiment dans la souffrance et dans la privation. Et quand on connaît le nombre de ménages hémois qui touchent les minima sociaux, on sait que c'est un vrai enjeu sur notre ville, et on n'en parle pas ou peu, je trouve. Et donc on sait que les demandes d'aide auprès du CCAS sont en augmentation. Certes, il y a eu un don qui a été fait et qui a beaucoup servi, mais je reste sur ma faim, sur cette thématique-là dans le rapport qui est présenté.

Ensuite, dans cadre du contrat de ville, on sait que la ville de Hem a choisi de positionner l'éducation parmi les thèmes prioritaires qui étaient à travailler sur notre territoire. Et c'est un thème que nous partageons parce que l'éducation, c'est à la base de tout. Or cette priorité donnée à l'éducation, elle ne transparaît pas dans les documents budgétaires de la commune. Et je dois même vous dire honnêtement que j'ai honte moi-même quand on aborde, au Conseil d'école, les questions à la mairie avec, d'année en année, les mêmes sujets qui reviennent de matériels défaillants, de changements de choses et que d'année en année, on nous dit : « On n'a pas le budget », alors qu'on sait les millions qu'on est capable de mettre de côté en réserve. Et donc cela pose question sur les priorités qui sont données. Et c'est là-dessus qu'on n'est pas forcément d'accord.

Et je vais vous dire aussi, Monsieur le Maire, que je suis encore gênée d'apprendre que nos enfants mangent dans des assiettes en carton depuis la rentrée scolaire, parce qu'il faut plus de six mois pour remplacer un lave-vaisselle. Oui, ben oui, cela me gêne. Je vous le dis. Quand on sait les millions d'euros qu'on a, c'est quand même dommage qu'on ne soit pas capable d'offrir des services un peu plus adaptés dans nos écoles.

On met plus d'argent dans le PPI vidéoprotection sur des caméras que sur le bien-être des enfants à l'école.

Sur la jeunesse – alors, je me répète, mais je l'ai déjà dit –, moi, je pense qu'il y a réellement besoin de développer une offre de séjour, type colonie, par la municipalité parce que, pour moi, c'est quelque chose

qui permet vraiment d'émanciper des jeunes. Cela peut répondre à l'enjeu du vivre ensemble, et c'est des choses qui sont assez inaccessibles dans le privé au plus grand nombre. Je réinsiste là-dessus.

Je fais un petit aparté sur Sea Hem & Sun parce que cela fonctionne très bien, et c'est effectivement une façon, pour les jeunes qui ne n'ont pas les moyens de partir en vacances, d'avoir des animations dans le quartier. Je n'ai pas compris pourquoi vous aviez fait une publicité très large, notamment sur RTL2 à la radio, sur Sea Hem & Sun. Je n'ai pas compris pourquoi on essayait d'attirer aussi largement des familles hors de notre territoire.

Sur le logement, c'est juste que vous vous pointez donc les nombreux permis de construire qui ont été accordés sur la ville et le besoin de logements supplémentaires pour maintenir la population. Moi, je constate juste que l'offre ne s'adresse pas aux attentes des Hémois, et c'est principalement les ménages extérieurs qui en bénéficient et cela ne favorise pas le parcours résidentiel.

Et donc, vis-à-vis de tout cela, en conclusion, moi, je constate que pour cette dernière partie de mandat, vous gardez le cap. Vous restez bien focalisés sur la réalisation du programme d'investissement que vous avez annoncé en début de mandat, et qui est très ambitieux, tout à votre honneur. Mais le problème - et on l'a déjà dit -, c'est que vous avancez sans tenir compte des concertations, sans tenir compte des usagers, et je pense que si vous concertiez davantage sur certains objets, vous reverriez peut-être certaines priorités.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Alors, il y a Kamel MAHTOUR qui veut prendre la parole.

M. Kamel MAHTOUR : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur les déclarations de ma chère collègue, Madame CHOUIA, concernant la jeunesse. Vous vous rappelez qu'il y a deux ans, nous avons organisé des assises de la jeunesse à la salle des fêtes avec le Conseil de la jeunesse, qui est très dynamique, qui est très représentatif de la Ville, et qui a également mis en place un projet (parce qu'ils ont produit un projet) Terre de jeu, au mois de juin, lors du jumelage avec nos amis anglais, portugais et allemands. C'est eux qui l'ont réalisé et ils sont très dynamiques. Ils sont force de proposition. Donc cela se fait. Et également sur la jeunesse, je ne vais pas en dire plus parce que je vais intervenir tout à l'heure. Je préfère garder mes arguments pour tout à l'heure.

M. Francis VERCAMER, Maire : Saïd LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Merci, Monsieur le Maire. Non, simplement sur l'intervention de Madame CHOUIA au sujet du tout emploi dont elle souligne effectivement, à juste raison, qu'il ne peut être que la seule solution, je vous confirme que les accompagnements de nos concitoyens, jeunes et/ou adultes, et en lien avec le CCAS, France travail et certains nos acteurs associatifs ayant mission pour que, justement ceux et celles qui ont ce type de problème, qui sont accompagnés par la mission locale et le PLI santé, logement, mobilité (elle les a effectivement dits) prennent soin d'être travaillés en amont, même si la priorité reste quand même, à la fin de la fin, la mise à l'emploi ou à la formation. Mais elle a raison de le souligner, mais simplement pour rappeler que ces problématiques-là sont prises en compte par nos structures que la Ville finance pour l'accompagnement de ces publics jeunes et/ou adultes.

M. Francis VERCAMER, Maire : Gaëtan DECOSTER, qui me demande la parole depuis tout à l'heure. Généralement, je vous donne la parole en dernier, mais je vois que vous vous impatientez.

M. Gaëtan DECOSTER : Je sais, Monsieur le Maire. Merci beaucoup, mais je me dois de rebondir. Jacques, je vais rester courtois et je ne vais pas m'énerver, mais quand même. On a fait une commission Finances dernièrement. Le ROB, on le connaît par cœur. Tu étais là, présent, et je t'ai dit : «*Jacques, c'est ta commission.*» Donc, quand tu nous dis «*pas de transparence*», cela me fait du mal parce que, moi, je ne cache rien. Je connais tout par cœur. Monsieur le Maire ne cache rien. On peut tout te délivrer. Donc le manque de...

M. Jacques DUPONT : Intervention hors micro, inaudible. (0'54'19)

M. Gaëtan DECOSTER : Si, tu as dit...

M. Jacques DUPONT : Intervention hors micro, inaudible. (0'54'21)

M. Gaëtan DECOSTER : Non, j'ai écouté et, en plus, je ne t'ai pas coupé la parole. Ce n'est pas la première fois que tu le dis. Franchement, en tout cas, chers collègues, la transparence, vous savez qu'il y en a et elle est présente partout.

Après, Mathilde, le côté alarmiste... Ben moi je suis alarmiste. Je suis chef d'entreprise. Je sais gérer une boîte. J'en ai plusieurs. Et la Ville est gérée aussi comme une entreprise. Et je suis alarmiste. Et, d'ailleurs, si vous regardez la courbe de l'autofinancement, OK, elle stagne par rapport à l'année dernière, mais on a quand même perdu un million d'euros. Donc je suis alarmiste. Nos dépenses augmentent, nos recettes stagnent, et donc l'autofinancement baisse. Donc je reste alarmiste, et j'insiste : on a de la chance. Monsieur le Maire est aussi très économiste, et la Ville est bien gérée, en bon père de famille, sainement. Et on peut se féliciter parce que l'autofinancement, on arrive à ce qu'il ne soit pas proche de zéro parce qu'on gère correctement – et même très bien – cette ville. Voilà pourquoi je voulais intervenir au début sur ces points-là. Merci, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Philippe SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Je m'attendais effectivement aux remarques qui sont faites, mais je me répète à chaque fois, on ne fera jamais assez de solidarité ici comme ailleurs, à Hem comme ailleurs. Mais je me suis approché, Madame LOUCHART, notamment pour le document pages 12 et 13 du ROB, qui est plus manuscrit, où vous avez repris sans doute des mots importants en gras : « *accentuer encore l'action de la Ville en direction des Hémois confrontés à des difficultés sociales* », « *l'accompagnement social mené par le CCAS qui restera de mise en 2025* », « *un accompagnement qui n'est plus spécifiquement collectif, mais individuel* » parce qu'on sait qu'aujourd'hui il est difficile, pour les invisibles – c'est encore une fois un mot que je répète à chaque Conseil municipal – de les détecter et de les faire venir pour les écouter. Et c'est parfois au-delà d'une démarche financière, plus une écoute et une remise de l'estime de soi.

J'entendais le mot de Madame CHOUIA aussi, « *rempart social* ». J'ai apprécié et je l'ai noté.

Sur le legs, j'ai des chiffres là : 456 familles. C'est noté également, d'ailleurs dans le ROB, mais également dans la TFPB – on le verra après – quand on parle du contrat de ville. Et, sur la démarche de cette convention, on a actuellement 63 100 euros pour 456 familles. Donc accentuer peut-être sur une politique de famille monoparentale, on sait que c'est la difficulté et on en a un pourcentage important au niveau du CCAS. Sachez-le, mesdames, que cette démarche-là, on ne fait pas de ségrégation. On ne vise pas plus particulièrement les seniors ou autres. C'est toute population qui rentre dans le cadre. Et justement, on proposera prochainement au Président, Maire de la ville, d'autres options pour pouvoir consommer encore, mais le plus équitablement possible, le legs de l'ancienne habitante de Hem.

Alors, j'ai trouvé ce manuscrit – je répète, page 12 et 13 –, reprenant quand même quelque part les actions pour lesquelles vous vous inquiétez. Et je m'adresse plus à Madame LOUCHART, on évoque après la crèche, l'accueil des jeunes enfants, l'attention sur les seniors – là, vous l'avez peut-être un peu moins parlé, mais c'est évident que c'est une démarche quand même importante sur nos aînés. Le forum du handicap – je pensais que Monsieur MAHTOUR en parlerait peut-être à une autre occasion –, mais effectivement, il y a aussi une commission d'accessibilité. Et là je voudrais répondre à Madame CHOUIA, justement, pour l'avenir et donc permettre aussi à toute population qu'elle soit vieillissante ou à mobilité réduite – il n'y a pas seulement que les mobilités réduites, il y a aussi les populations vieillissantes – pour que l'accès aux services publics, mais même l'accès dans la commune, soit le mieux représenté.

Je ne sais plus quoi dire d'autre, Madame LOUCHART et Madame CHOUIA, sur les actions menées par la santé. On sait que ce n'est pas une priorité municipale, mais on y joue, et on y joue parce que c'est de plus en plus important de gérer, notamment les enfants dès leur plus jeune âge. Et là, je crois que Madame NOCLAIN opine du chef, mais elle le sait et elle y joue aussi, à la fois sur la qualité des repas qui sont distribués dans les crèches ou autres, où cela un coût certain. Et j'ai apprécié que Monsieur DECOSTER, effectivement, valide, sous votre responsabilité, Monsieur le Maire, toujours ces dépenses importantes pour le bien-manger dès le premier âge.

Alors, j'avoue, je ne sais pas, est-ce que c'est financièrement que vous auriez voulu avoir des chiffres plus particuliers ? Mais moi, au CCAS – pardon, Monsieur le Maire –, je regarde très peu les budgets. Je dépense. Je dépense parce que c'est le social qui le nécessite. Non, mais c'est le social qui le nécessite. Alors, je dépense, sans compter, sans regarder parce que peut-être que, par ailleurs, je sais que la commune étant – comme l'a dit Monsieur DECOSTER – bien gérée, il y aura toujours des subsides pour les plus nécessiteux d'entre nous. Merci, Monsieur LAOUADI.

Voilà ce que je voudrais quand même dire. Mais je suis à l'écoute si vous avez, vous, d'autres idées, Madame LOUCHART, plus particulières pour aider les plus nécessiteux. Moi, je pense qu'on ne refuse personne au CCAS. Je sais que, quelque part, vous en êtes convaincue et qu'aujourd'hui, si quelqu'un était mal reçu au CCAS, eh bien, envoyez-le-moi.

Sur le logement, dans le logement, oui, je suis plus axé, sans doute, Monsieur le Maire, sur le logement social avec le parcours résidentiel. C'est vrai qu'il y a beaucoup de frustrations. Alors peut-être que, pour permettre une rotation plus particulière dans les logements, il faut faire appel parfois à du logement plus privé pour permettre, par des accessions, par l'accession sociale par exemple (je suis simple) de permettre à des gens de sortir du logement social pour permettre une plus grande fluidité, et admettre que le parcours résidentiel doit rester un objectif dans le logement. Et il y a des actions de logement qui sont aujourd'hui en cours, vous le savez, sur des béguinages qui favoriseront donc ce parcours résidentiel. Et c'est dans le cadre, justement, de la qualité de vie, mais on aura peut-être l'occasion, par la suite, d'en parler. Merci.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LEPERS.

Mme Fabienne LEPERS : Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre à Mathilde LOUCHART sur deux points. D'abord sur les écoles, parce que je n'apprécie pas beaucoup vos dires concernant les conseils d'école, en disant que vous en avez marre d'entendre « ce n'est pas fait ceci, ce n'est pas fait cela ». Écoutez, on n'a pas du tout les mêmes échos. En plus, vous mettez en porte-à-faux nos services, qui sont dirigés par Nicolas BLANCHARD, qui est juste derrière moi. Et, pour vous donner plus de précision, justement cet après-midi – et Monsieur le Maire n'est pas encore au courant – on a assisté à l'évaluation du groupe scolaire Saint-Exupéry, qui était menée par l'inspecteur de l'Éducation nationale, Monsieur MEURISSE, l'inspecteur de Roubaix, avec d'autres enseignants. Il y avait également des enseignants, des directrices d'école, de maternelle et de primaire, de Saint-Exupéry.

Et justement – et nos techniciens étaient présents, dont Nicolas BLANCHARD et trois autres techniciens –, ce qui a été mis en exergue, c'est justement cette complémentarité, ce travail d'équipe éducative. En fait, on forme une équipe éducative avec les enseignants. Notre réactivité, dès qu'ils ont un souci, nos services sont tout de suite présents. Nous travaillons vraiment en étroite collaboration également avec les services de Laurent PASTOUR – et je vois que Sébastien est derrière aussi pour les services techniques, que je salue aussi –, également avec les services de Philippe SIBILLE. Si jamais il y a des familles qui sont en difficulté, on intervient, et on réagit très vite. Donc, ce que vous dites concernant les services, je ne peux pas le laisser passer. Cela, c'est le premier point.

La deuxième chose, ce sont les colonies. Je vous ai déjà répondu l'année dernière. Justement, c'était une réflexion de votre fille qui voulait partir justement en colonies de vacances. Donc vous aviez posé la question et je comprends tout à fait. Je vous avais répondu que nous, oui, effectivement, nous ne mettons pas en place des colonies durant l'été, mais, par contre, nous mettons l'accent sur la qualité : la qualité de nos animateurs, la qualité de l'encadrement qui est très importante, la qualité des activités qui se déroulent aussi bien durant l'été que durant le mercredi, que durant les petites vacances.

Par contre, il y a des séjours qui sont organisés, deux séjours qui sont organisés l'été par la plateforme jeunesse, et en plus, sur le territoire hémiois, avec notre tissu associatif, non seulement nous travaillons en partenariat, mais nous travaillons aussi en complémentarité. C'est-à-dire que les centres sociaux, comme l'AJTF, comme Horizon 9, proposent également des séjours. Donc, nous travaillons vraiment en complémentarité.

Et puis, comme l'avait très bien dit Gaëtan dans ses propos, oui, il y a Sea Hem & Sun. Sea Hem & Sun, cela fonctionne dix jours. C'est ouvert. C'était 17 000 entrées. Cela permet à des gens qui ne peuvent pas partir en vacances de pouvoir vraiment bénéficier d'un moment de détente en famille. Voilà, j'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Jean-François LECLERCQ, et après Thibaut THIEFFRY.

M. Jean-François LECLERCQ : Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots. Je ne vais pas vais répéter à Monsieur DUPONT. Je ne veux pas lui redire ce que je lui dis à chaque fois qu'il parle du Zéphyr. On connaît sa chanson et son disque commence à rayer depuis quatre ans. Donc je ne reviendrai pas sur le fonctionnement en du Zéphyr. Simplement, je voulais préciser que les travaux de la salle des fêtes que nous allons mener à partir de 2025, d'une part, répondent à des soucis de sobriété énergétique.

Aujourd'hui, la salle des fêtes, c'est une vraie passoire et ce n'est pas Laurent PASTOUR qui me dira le contraire. Donc on profite de ces travaux pour lui redonner une nouvelle cure de jeunesse. Et je voulais vous rappeler que ce qui se fait à la salle des fêtes ne se fait absolument pas au Zéphyr aujourd'hui.

C'est deux bâtiments complètement différents avec des activités différentes. Les associations qui utilisent la salle des fêtes pour leurs actions ne sont pas celles qui vont forcément au Zéphyr puisqu'on n'est pas sur la même chose et on n'est pas sur les mêmes typologies d'activités et de manifestation. Donc on est bien sur deux bâtiments complémentaires sur des actions que nous proposons, d'utilisation pour nos associations et nos habitants. Quant au Zéphyr, je ne vais pas revenir sur qui y va. Il est utilisé par tous et par bon nombre de Hémois qui le fréquentent, et notamment bon nombre d'associations et de grosses structures associatives.

Et je voulais également redire ce qu'on a également dit dans le ROB, c'est qu'effectivement, on a beaucoup de travaux actuellement dans nos bâtiments, que ce soit les bâtiments culturels ou sportifs, mais nos services font le maximum pour reloger nos associations. Personne n'est laissé sur le carreau. On trouve des solutions, certes pas forcément idéales pour certaines associations, mais on fait le mieux que nous pouvons aujourd'hui. L'objectif, c'est bien sûr qu'avec ces travaux de rénovation, les locaux seront de meilleure qualité pour les accueillir. Avec beaucoup de travaux, notamment pour la sobriété énergétique, c'est aussi des économies que nous ferons à l'avenir avec ces travaux. Et aucune association n'est laissée sur le carreau. On les suit de près, même si, pour certaines, c'est compliqué, effectivement, d'avoir trouvé des solutions, mais on en a trouvé et on continuera à les accompagner le temps de ces travaux qui vont encore se faire durant l'année 2025.

M. Francis VERCAMER, Maire : Thibaut THIEFFRY.

M. Thibaut THIEFFRY : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais réagir sur les éléments du ROB relatif... Pardon...

M. Francis VERCAMER, Maire : Parce que les Chinois ne te voient pas.

M. Thibaut THIEFFRY : Ce n'est pas très grave si on ne me voit pas. Je voulais réagir aux éléments du ROB concernant la tranquillité publique et la sécurité, et ce sera également l'occasion de répondre à un certain nombre de points évoqués lors des différentes interventions des uns et des autres. D'abord, et je pense que c'est le plus important, c'est l'occasion de souligner et de remarquer tous ensemble que la sécurité, cela reste une grande priorité de nos actions chaque année. Ce sera également le cas en 2025, Gaëtan l'a présenté dans ce rapport qui met en lumière les améliorations techniques et aussi les moyens importants qui sont engagés pour la sécurité des habitants. Et, encore une fois, cela, on l'écrit. Gaëtan le dit pendant la présentation. On ne le cache absolument pas. On en est très fiers. On l'assume à 100 %.

Si on le fait, les caméras, si on le fait, l'équipement de notre police municipale, ce n'est pas pour se faire plaisir. C'est parce que c'est efficace – et j'y reviendrai juste après, puisque certains en doutent – et surtout parce que cela répond aux aspirations très importantes des gens à Hem, et pas seulement à Hem, des gens en règle générale. Cela me permet de faire un lien avec des sujets d'actualité, et notamment le rapport d'enquête VRS qui a été publié la semaine dernière pour la période 2022 2024. Alors, l'enquête VRS – VRS pour vécu et ressenti en matière de sécurité – est une enquête nationale de très grande ampleur puisque c'est sur un échantillon de 200 000 personnes et qui est diligentée par les services statistiques du ministère de l'Intérieur. Donc ce n'est pas les chiffres de la ville de Hem. C'est une enquête très importante et avec des sources sérieuses, et qui met en lumière des chiffres qui sont édifiants, qui sont en nette augmentation sur toute une série de sujets, aussi bien d'ailleurs en termes de faits (les augmentations des violences physiques, les augmentations des vols de véhicules) qu'en termes de ressenti, le fameux sentiment d'insécurité dont on parle souvent, que ce soit dans les rues ou même à leur domicile.

Et puis de ce point de vue-là, pour ce qui est de l'insécurité dans les domiciles, on pense évidemment aux cambriolages et, dans le Roubaisis, on y est, en règle générale, fortement confrontés, malheureusement, et on a eu notre part également ici à Hem, notamment cet été. Donc voilà, vous voyez, c'est un sentiment général. C'est même une opinion générale des gens qui aspirent à cela. Et on pourrait même y rajouter le sondage de ce matin de CSA qui explique que 66 % des Français sont favorables à un meilleur équipement des polices municipales. Donc, vous voyez, je pense que ce n'est pas simplement une opinion ou une conception. Cela commence à devenir une réalité.

Dans ce contexte, nous, de toute façon, on continue à s'engager sur ces sujets. On en parle à chaque ROB. On en parle à chaque convention qu'on passe, et vous voyez les montants qui sont importants, 450 000 euros au PPI, et puis des mesures, des CSU mutualisés, des caméras qui continuent à se développer.

Donc, voilà. Moi, je voulais surtout prendre la parole pour réinsister sur ces points-là, sur le fait qu'on va continuer à travailler à la fois sur le déploiement de la vidéoprotection, à la fois sur le travail qu'on fait avec, évidemment, les partenaires dont vous parlez, Karima, qui sont la police nationale, qui sont le Parquet, qui sont aussi les bailleurs. On aurait pu en parler aussi. Et, pour les très nombreux – je suis sûr – Hémois qui nous regardent, puisque le Conseil est diffusé, mais en tout cas, ceux qui liront le compte rendu, c'est important pour moi de dire que cette politique, notre groupe, la majorité, on est visiblement les seuls à la vouloir, et tant mieux qu'on la veuille parce que, visiblement, c'est une forte attente des gens.

Maintenant, pour répondre aux quelques interrogations des différents groupes, Karima CHOUIA, je pensais, jusqu'à il y a encore peu de temps, qu'on serait définitivement irréconciliables sur le sujet des caméras. Et vous voyez, je suis en train de me dire que peut-être qu'un jour, on y arrivera parce qu'il y a un certain nombre d'élus locaux, de maires notamment – je pense à certains de vos amis chez les Verts –, qui étaient les farouches opposants à la vidéoprotection et qui commencent à y venir. Je pense notamment au maire de Bordeaux, qui était à la pointe du combat et qui était fer de lance contre la vidéoprotection et qui a commencé à la mettre en place cette année. Il était également, au passage, puisqu'il n'est pas à une contre-vérité ou à un contresens près, contre l'armement de la police municipale et, évidemment, il vient d'annoncer récemment l'armement de sa police municipale. Donc, vous voyez, il y a encore quelques idéologues en France qui sont contre des mesures très largement approuvées par les Français et qui commencent à changer d'avis en étant confrontés à ce qu'on pourrait appeler le principe de réalité.

Ensuite, moi, je vous trouve très péremptoire quand vous dites : « *les caméras, cela ne sert à rien dans l'élucidation des affaires.* » Franchement... Ou alors vous avez des entrées que je n'ai pas, et c'est possible. Peut-être que vous connaissez des gens au ministère de l'Intérieur que je ne connais pas, mais je ne sais pas d'où vous tenez cette information. J'ai les chiffres de demandes de réquisition par la police nationale de 2019 à 2024, tous les ans, le nombre de demandes et le nombre de relectures. Sauf à croire que la police nationale a du temps à perdre et fait des demandes de réquisition, et passe des heures devant l'écran parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire, je me demande pourquoi on passe de 187 heures de visionnage en 2019 à 1 870 heures en 2024. Donc cela, c'est la deuxième chose.

Et puis ensuite, vous parlez de la coproduction de sécurité en disant qu'il fallait y inclure les partenaires (police nationale, gendarmerie, la justice aussi, etc.). Je suis tout à fait d'accord. Sachez d'ailleurs que, à chaque CISPD, à chaque cellule de veille, à chaque rencontre élus - police nationale au commissariat de Roubaix, il y a les bailleurs, il y a des représentants d'institutions judiciaires, et tout le monde se réjouit à l'idée d'implantation de nouvelles caméras.

Ensuite, et je termine par cela, je pense, Madame LOUCHART, qu'il y a des sujets sur lesquels il faut éviter faire de l'ironie. Et quand vous dites que vous êtes gênée devant une directrice d'école parce qu'on n'a pas remplacé un lave-vaisselle alors qu'on trouve de l'argent pour la vidéoprotection, je pense que vous auriez été beaucoup plus gênée – beaucoup plus gênée – si vous aviez dû expliquer à la jeune femme qui s'est fait agresser dans le centre-ville qu'on n'a pas pu identifier son agresseur parce qu'on n'avait pas de caméra. On avait une caméra, on a pu l'identifier. Vous auriez été beaucoup plus gênée.

Vous auriez été beaucoup plus gênée aussi si vous aviez dû expliquer aux gens qui se sont fait brûler leur façade de maison ou pas en pyromane, qu'on n'avait pas pu identifier le pyromane parce qu'on n'avait pas de caméra. Heureusement, on avait une caméra et on a pu l'identifier. Donc vous voyez, je vous dis tout cela juste pour que, à votre prochain conseil d'école, vous ayez un peu de courage et que vous puissiez assumer que, oui, on ne fait pas tout bien, mais en tout cas, nous on assume 100 % et je peux vous dire que je ne suis pas du tout gêné de trouver qu'on mette de l'argent sur la vidéoprotection quand je vois à quel point cela approuvé par les gens.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Alors, déjà, je voulais préciser qu'il y a eu mauvaise interprétation dans mes propos parce que je ne venais pas remettre en cause le personnel municipal qui intervient dans les écoles. Bien au contraire, je remettais en cause le budget qui était octroyé pour ces interventions, qui était insuffisant et qui ne leur permettait pas de répondre aux demandes dans des délais raisonnables. Ce n'est pas une question de service. Ce n'est pas du tout mon propos. C'est une question de priorité budgétaire.

L'un n'empêche pas l'autre, en fait, j'ai envie de dire. Ce n'est pas parce qu'on veut protéger les citoyens qu'on doit négliger les enfants. Et on a déjà eu le débat sur la vidéoprotection. Je comprends le besoin de répondre à un sentiment de sécurité de la part des riverains, mais sur l'efficacité du dispositif – on en a déjà parlé –, si cette efficacité était si avérée que cela, on aurait forcément tous les chiffres qui montrent que, depuis l'implantation de caméras, la délinquance a baissé. Cela n'a jamais été le cas.

Elle augmente. Vous le dites vous-même, les heures qu'on regarde, plus il y a de caméras, puis il y a d'heures à regarder ; plus il y a de délinquance, plus il y a d'heures à regarder. Cela veut dire qu'on ne résout pas le problème de la sécurité et du sentiment de sécurité avec ces caméras. Au contraire, il s'accroît. C'est ce qu'on voit de plus en plus dans les quartiers. Donc moi, je ne suis pas d'accord avec votre vision des choses.

Madame Karima CHOUIA : Merci. Je vais répondre aussi sur la vidéoprotection. Alors, ce n'est pas parce que Pierre HURMIC il a voulu mettre des caméras que, forcément, je suis d'accord avec cela et que je vais changer d'avis. Je reste toujours sur le même avis – à mon sens – d'inefficacité aussi du dispositif. Il y a certainement plus de demandes d'heures de visionnage, mais, en fait, en termes d'élucidation des affaires, ce n'est pas parce qu'on demande plus de visionnage que cela permet plus d'élucidation d'affaires au final. Et le rapport ou bénéfice par rapport à cela, pour moi, il est énorme et il pèse énormément sur la commune.

Et puis derrière aussi, eh bien, c'est quand même une forme de désengagement des forces de police nationale, malgré de grands discours qui nous sont donnés à chaque fois par les ministres de l'Intérieur. Mais ce n'est pas à la police municipale à assumer un certain nombre de choses, cela y compris. La sécurité, cela fait partie d'émissions de la police nationale. Voilà.

Monsieur Laurent PASTOUR : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Thibaut, pour ton intervention, qui m'a plu. Mes propos seront un petit peu plus légers. Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, la présentation du ROB (du rapport d'orientation budgétaire), c'est tous les ans l'occasion pour notre groupe de présenter sa politique, et pour les autres groupes de pouvoir donner un avis, d'apporter des commentaires, de valider certaines choses ou non.

Je constate que certains discours évoluent, et c'est tant mieux. D'autres n'évoluent pas forcément, et là je dirais tant pis. Mais contrairement à mes collègues qui ont déjà répondu à pas mal de questions, moi, je ne souhaite pas répondre à certains de vos commentaires ou y apporter des compléments. Je souhaite simplement donner mon avis sur ce ROB et, personnellement, je trouve que la Ville – Gaëtan l'a dit – est bien gérée. Je dirais même très bien gérée. Je pense qu'elle continuera à l'être. D'ailleurs, si elle ne l'était pas, je suis convaincu que Gaëtan DECOSTER serait encore bien plus alarmiste dans ses propos.

Aujourd'hui, en tout bon gestionnaire qu'il est, il souhaite mettre l'accent sur les points que nous devons surveiller, mais, à mon avis, ce ROB est équilibré et je suis certain que chaque collègue ici, autour de la table, continuera à travailler sur ses missions et à développer ses actions. Et moi, j'ai envie de dire tout simplement, suite à cette présentation, qu'avec tout ce que nous souhaitons mettre en place dans l'année qui vient, je pense que – même si j'ai entendu qu'il faudrait peut-être favoriser telle catégorie de population, accentuer les efforts à tel endroit – notre ROB est équilibré et que cela nous permettra de ne laisser personne sur le côté, que ce soit les seniors, les jeunes, la petite enfance, les entreprises, les commerces, les personnes en difficulté, les associations.

Voilà, je voulais juste donner mon avis sur ce ROB, et préciser que, pour moi, c'est un projet qui est équilibré, que la Ville est bien gérée et que, grâce à chacun d'entre vous, on continuera à le faire dans les années qui suivent.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Laurent PASTOUR.

M. Laurent PASTOUR : Moi, je voudrais revenir sur les propos de Madame LOUCHART sur le fait que la Ville néglige les enfants. Mes bras m'en tombent ! On va avoir dépensé sur ce mandat-ci plus de 9 millions d'euros pour les écoles. Entre les grands projets et le PPI école, on va avoir dépensé plus de 9 millions d'euros. Alors, entendre aujourd'hui qu'on néglige les enfants au niveau des écoles, mais c'est hallucinant. Et uniquement l'argument que vous avez donné, c'est des assiettes en carton dues à une machine à laver qui est tombée trois fois en peine successivement et qui va être remplacée bientôt. C'est le seul argument que vous avez pour dire « négliger les enfants » ? Mais c'est hallucinant. Enfin, moi, je ne comprends pas, ou alors vous n'êtes absolument pas au courant de ce qu'on fait dans les écoles, sauf peut-être dans l'école de votre fille, à de Lattre de Tassigny, où là on n'entend parler que de cette école-là. Mais vous ne savez pas tout ce qu'on fait dans les autres écoles. C'est complètement dingue.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien, je vous propose de clore le débat. Je vais essayer de répondre aux dernières questions qu'il y a, parce que je vois que cela commence à monter et je ne voudrais pas que cela éclate. Quelques mots, d'abord sur le caractère alarmiste du rapport d'orientation budgétaire. J'entends ce discours. Cela fait dix ans qu'il est alarmiste. Je vous rappelle que, quand même, pendant dix ans, la dette nationale est passée de 2 000 milliards d'euros de dette à 3 000 milliards en dix années. Mille milliards, 50 % de plus d'augmentation. Je pense que je n'ai peut-être pas été assez alarmiste, parce que peut-être qu'on m'aurait mieux entendu si j'avais crié plus fort.

Mais aujourd'hui, si on est dans cette situation là et si le budget de la France (le projet de loi de finances) dans cette situation-là, c'est justement parce que peut-être d'autres n'ont pas été assez alarmistes au niveau national. Et donc je pense que me faire le reproche que d'être alarmiste depuis dix ans, quand on est dans une situation pareille et qu'on l'a vu arriver, je pense que c'est quand même un peu exagéré, Madame LOUCHART.

Sur vos remarques, d'abord, des dotations, à un moment, vous dites : « *On s'en sort bien parce que nous avons des dotations que les autres n'ont pas.* » Je vous rappelle qu'on est dans un pays d'égalité. Tout le monde a les mêmes moyens. Il y a une équité, il y a des règles, c'est la loi. Et si on touche des dotations, peut-être que d'autres n'ont pas, c'est parce qu'on est dans les critères qui nous permettent de les avoir. Alors, je ne sais pas de qui vous voulez parler, mais je peux vous dire que si vous parlez de la DSU, je pense que toutes les communes autour de chez nous touchent la DUS, à part Wasquehal. Et encore, je ne suis même pas sûr. Je pense que Wasquehal en touche un peu. Donc tout le monde en touche, donc je ne vois pas ce que vous racontez sur ce sujet, et j'aimerais bien avoir celle de Roubaix, parce que je crois que celle de Roubaix doit avoir 25 fois notre dotation de solidarité urbaine, alors qu'il n'a une population que dix fois supérieure. Vous voyez, je pense qu'il faut aussi mesurer ce qu'on dit.

Alors, par contre, vous avez entièrement raison sur les aides aux habitants. La situation est dramatique. J'écoutais ce midi à la télé : 350 000 SDF aujourd'hui. 350 000 SDF aujourd'hui ! Je rappelle que cela veut dire « sans domicile fixe », c'est-à-dire qu'il y a des gens qui n'ont pas de logement. Chaque fois qu'on va construire un logement, vous êtes contre, voilà. C'est « *on n'est contre* », « *on n'est pas d'accord* », « *on n'est pas d'accord, il ne faut pas construire* ». Donc c'est bien d'être alarmiste. C'est bien de dire qu'il faut s'occuper des gens, mais la première solidarité, c'est le logement. C'est la première solidarité, et ce n'est pas Philippe SIBILLE qui me dira l'inverse, mais le nombre de gens qui demandent des logements, et tous les jours nous recevons des courriers.

J'en ai encore reçu un aujourd'hui d'une dame qui va être expulsée de chez elle, tout bêtement pour des problèmes familiaux, parce qu'elle a divorcé avec son mari. Du coup, la maison est vendue. Elle se retrouve à la rue. Elle nous dit : « *Dans deux mois, je suis avec les trois enfants dehors. Il faut me trouver un logement.* » Eh bien, nous n'en avons pas. Nous n'en avons pas. Nous ne pouvons pas faire face à cela. Et cela, il faut quand même un beau jour que vous compreniez cela, parce que cela, c'est le boulot de Philippe SIBILLE où, tous les jours, il est confronté à ces situations dramatiques de personnes qui, malheureusement, ont des difficultés sociales et n'ont pas de logement ou, ou par le hasard de la vie, ils sont soumis à un accident de la vie. C'est-à-dire que là, c'est un divorce. Cela peut être parfois un accident. Cela peut être autre chose, et ils se retrouvent sans logement. Et on n'a aucun moyen de répondre parce que le taux d'attribution de logement est extrêmement faible parce qu'on n'avons pas de logement vacant. On n'a pas de logements construits, ou très peu, et que cela fait un moment qu'on essaye de construire que vous nous empêchez de le faire.

Sur une phrase que vous avez évoquée... Alors, là, cela me sidère. Sea Hem & Sun a fait de la pub à RTL2. Alors là, je tombe des nues parce qu'on n'a pas fait de pub, et je pense qu'il faut arrêter d'interdire à la presse de faire son travail. Depuis 1880, la presse fait ce qu'elle veut, et si elle a envie de faire un reportage sur nos trucs, tant mieux. C'est leur choix. S'ils veulent le faire dans la presse, dans la presse écrite ou dans la presse orale, c'est leur choix. Jamais, nous, on appelle. C'est parce qu'ils trouvent que notre projet est intéressant et ils le diffusent de façon ce que d'autres villes puissent le faire. Je trouve que vous devriez plutôt être contente, plutôt que mécontente. Cela peut peut-être faire des émules ailleurs, dans d'autres villes, qui fassent la même chose que nous compte tenu de l'intérêt que cela apporte aux habitants.

Monsieur DUPONT, là aussi, les bras m'en tombent. Pendant quatre ans, vous nous avez dit : « *Je ne comprends pas que vous ne fassiez pas de la sobriété énergétique le point principal. Il faudrait isoler les bâtiments. C'est inadmissible, vous n'en faites pas assez.* » Et maintenant qu'on en fait, on en fait trop parce que cela dérange les gens. Oui, parce que quand on fait de l'isolation thermique, on tape dans les murs, on change les équipements et, forcément, on ne peut pas le faire avec des gens qui sont dedans parce que c'est dangereux et qu'il y a des commissions de sécurité qui existent, avec des sociétés qui sont là, qui contrôlent de façon à ce que l'usager ne soit pas mis en insécurité, ni d'ailleurs notre personnel. Et donc on est obligés de sortir, malheureusement, les associations qui sont usagères et de les mettre dans d'une autre structure. On le fait, tant bien que mal, et je pense que les services le font le mieux qu'elles le peuvent, avec les moyens qu'on a.

Et ce n'est pas moi qui ai signé le décret tertiaire qui nous oblige à faire, dans un délai court, l'isolation des bâtiments. Ce n'est pas moi qui l'ai fait. C'est le ministre du gouvernement que vous avez soutenu, Monsieur DUPONT. C'est monsieur BÉCHU, voilà. Et donc je n'y peux rien. C'est lui qui a signé le décret, et on est obligés de le faire dans les délais qui sont fixés par le décret. Je suis démocrate et je respecte le décret du gouvernement, même si je ne l'ai pas soutenu, parce que c'est un décret et que c'est la République.

Ah si, si, si, vous avez argumenté que cela dérangeait nos sportifs et qu'on allait trop vite.

Je passe sur le tram, parce que quand j'entends... Monsieur DUPONT, je ne vous ai pas interrompu. Quand j'entends que vous critiquez en permanence le tram sous prétexte que cela va à Roubaix et que cela ne va pas dans la direction que vous voulez prendre, vous, moi, cela me sidère. Parce que quand on est pour la mobilité douce, quand on est pour l'écologie, eh bien, on s'arrange pour qu'il y du tram partout, qu'il y ait du transport partout et pas simplement dans un lieu, et qu'on est contre parce que la Ville a choisi cela. Et encore, ce n'est pas la Ville ; c'est la MEL qui a choisi cette direction. Et sous prétexte que c'est cela, vous êtes contre parce que c'est nous qui le portons.

Cette situation m'exaspère au plus haut point parce que cela démontre la manière dont vous faites de la politique. C'est-à-dire que vous n'avez pas de colonne vertébrale, en permanence vous changez d'avis. Simplement, je voulais vous le dire.

Vous avez le droit de vous exprimer, mais vous avez le droit aussi de me laisser parler parce que je ne vous ai pas interrompu.

Sur la M700, on sait que vous êtes contre, mais je peux vous dire – si, si, vous êtes contre ; cela fait des années que vous êtes contre, vous ; vous l'avez même indiqué une fois dans tout un magazine, donc vous êtes contre, on le sait –, nous on est pour parce qu'on estime que c'est 50 % de la circulation de transit à Hem qui pénalise nos habitants. Et donc les bouchons de la M700, cela renforce la circulation à Hem de 50 %. Enfin, même de 100 %. On double la circulation à Hem tout bêtement parce que la M700 n'a pas été réalisée. Donc moi, je me bats que pour la M700 soit réalisée. Cela fait vingt ans que je me bats pour cela. Cela fait vingt ans que j'ai des associations et des gens qui me mettent des bâtons dans les roues pour cela, mais je pense qu'il faut qu'on le fasse parce que cela diminuera par deux la circulation dans Hem. Et si on divise par deux la circulation dans Hem, c'est moins de pollution, c'est moins de nuisances pour les riverains.

Après, je passe sur la vidéoprotection parce que je pense que l'intervention de Thibaut a été brillante et a exprimé le sentiment général, en tout cas de la majorité.

Moi, j'entends le discours de Madame LOUCHART qui dit : « *La vidéoprotection, on dépense beaucoup d'argent et on ne voit pas d'efficacité.* » C'est, en gros, ce que vous avez dit. Je le résume. Si c'est cela,

supprimons la dépense publique, parce que la France a le taux de dépense publique par habitant qui est le plus élevé au monde. Le plus élevé au monde, et pourtant il y a toujours autant de SDF. Il y a toujours autant de gens qui sont dans la rue, qui sont mal logés, qui sont mal nourris et qui vivent mal. Et pourtant on a le taux le plus important au monde. Le taux d'aide sociale est le plus important au monde. Donc ce n'est pas efficace, supprimons-le, si on va dans votre sens.

On va faire comme la vidéosurveillance, ce n'est pas efficace, on la supprime. Mais non, c'est parce qu'elle est mal utilisée. Il faut qu'elle soit mieux utilisée et peut-être que la vidéosurveillance, vous ne savez peut-être pas ce que fait la justice avec ces éléments, qui sont des éléments de preuve, d'investigation pour la police nationale, et pour simplement retrouver les auteurs de troubles, les auteurs de délinquance sur le territoire. Voilà pourquoi on le fait.

Alors, je sais que c'est quelquefois un argument, souvent utilisé par Madame CHOUIA. Elle est contre la vidéoprotection, les caméras, etc. Mais hier encore, il y avait une réunion avec des copropriétés et le commissaire de police. Il n'y a pas un seul habitant (il y avait 100 personnes dans la salle), pas un seul qui a dit : « *Il y a trop de caméras.* » Ils ont tous dit : « *Mais quand est-ce que vous allez en mettre plus ?* », voilà. Alors, vous qui êtes pour la concertation, cela veut dire qu'il ne faut pas les écouter ou il faut les écouter ?

Mme Mathilde LOUCHART : Il faut leur donner des éléments concrets. Dire est-ce que, véritablement, ce type de dispositif, par rapport au coût qu'il a, quels sont les effets sur notre commune, avec des éléments.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien sûr ! Vous irez raconter cela à ceux qui se sont fait cambrioler.

Mme Mathilde LOUCHART : C'est bien le sentiment...

M. Francis VERCAMER, Maire : Vous raconterez cela à ceux qui se sont fait cambrioler, Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : C'est démagogie, enfin. C'est tout.

M. Francis VERCAMER, Maire : On sait que vous êtes contre la vidéoprotection, vous êtes contre la M700, vous êtes contre le tram, vous êtes contre tout. On le sait.

Mme Mathilde LOUCHART : Vous déformez mes propos. C'est faux, ce que vous dites. Vous déformez ce qu'on dit.

M. Francis VERCAMER, Maire : On va passer au vote.

Mme Mathilde LOUCHART : C'est malhonnête.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est pour le ROB. Vous êtes pour ou vous vous abstenez ? Oui, je me disais aussi. Cela m'étonnait. Très bien.

Les élus actent le Rapport d'orientation budgétaire 2025, avec une abstention de Madame Karima CHOUIA et 2 votes contre de Monsieur Jacques DUPONT et Madame Mathilde LOUCHART.

14. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui est la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, par Philippe SIBILLE.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou un véritable levier pour développer une approche locale conjointe du développement social urbain. En fait, un peu d'histoire. Instauré en 2001, l'abattement vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En 2014, ce dispositif connaît une évolution importante avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite la loi Lamy.

Il prend alors (le dispositif) une envergure plus stratégique et intégrée avec son rattachement au contrat de ville et, surtout, l'impulsion d'un pilotage partenarial (l'État, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux). Depuis, les collectivités et les bailleurs sociaux développent progressivement des méthodes de travail pour s'approprier le dispositif, et surtout œuvrer en coopération intelligente afin de concevoir des plans d'action répondant à des besoins bien repérés conjointement, concernant aussi bien le cadre de vie que la tranquillité résidentielle, ou encore la cohésion sociale. Petit rappel de la cohésion sociale (la définition) : c'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. Petit rappel, cohésion sociale. Il était peut-être important, Monsieur le Maire, de revenir à la définition littéraire du mot cohésion sociale.

Pour rappel, s'il le fallait, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale. *Ipso facto*, son objectif majeur est la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de la commune, notamment par l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Également évoquée, la gestion urbaine de proximité (la GUP) constitue, sans contestation possible, une réponse collective et concertée des acteurs locaux (ville, bailleurs, associations, conseils citoyens, associations de consommation du logement et du cadre de vie) aux problématiques propres à chaque quartier, et repose ainsi sur une analyse fine des problématiques locales. Dès lors, des plans d'action concertés sont à élaborer à l'échelle du quartier, de la commune, voire de l'agglomération. Ainsi, les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30 % pour les logements situés dans les quartiers prioritaires afin de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés à leurs besoins spécifiques.

En contrepartie, des actions doivent être mises en place pour améliorer la qualité de service rendu aux locataires, la vie dans les quartiers et soutenir des objectifs de qualité du cadre de vie, de cohésion et de développement social. Alors, les vraies plus-values de ce dispositif résident certes dans un levier financier supplémentaire pour répondre aux besoins, un réel outil permettant aux acteurs de mieux se connaître et d'approfondir des logiques d'intervention mutuelles. Néanmoins, il demeure sans doute, à notre sens, de réfléchir à des pistes d'amélioration, comme par exemple la nécessité impérieuse de mieux partager, entre acteurs, des éléments de diagnostic sur le quartier et, surtout, de se mettre d'accord – se mettre d'accord – sur les actions les plus pertinentes à financer. D'autant plus, Monsieur le Maire, qu'il s'agit ici d'un document de référence pour justifier le montant de l'abattement que la Ville perd comme recette fiscale.

Aussi, au-delà de ce document technique, il nous faut, nous semble-t-il, aller tous ensemble – tous ensemble – plus loin. Allons au-delà, questionnons-nous sur l'importance de la coordination pertinente et efficiente, comme par exemple de nos interventions, les tontes, l'élagage, la chasse aux nuisibles, la dératisation, car – vous le savez aussi bien que moi – la dégradation appelle malheureusement la dégradation.

Si vous le voulez bien, on a quelques éléments de slides, et j'en suis au premier.

Alors, il faut rappeler quand même quelque part, Monsieur le Maire, que nous avons sur Hem un seul bailleur prépondérant, qui est Vilogia. Vous avez les chiffres : 1 651 logements en QPV. Alors, c'est hors quartier de veille. Le quartier de veille, je le rappelle, c'est Beaumont (459 logements). Alors, certes, bailleur Vilogia prépondérant, mais nous avons d'autres bailleurs. On a essayé de diversifier. SIA Habitat, Notre habitat du Nord, Partenord qui ont quelques logements qui ne nécessitent pas qu'ils fassent appel à cet abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il faut se le dire, parce que peut-être ici, autour de nous, certains d'entre vous connaissent ces différents bailleurs.

Il y a, Monsieur le Maire, au-delà de cet abattement, également un organisme (l'Ancols) – je préfère le dire ici aussi – qui un peu contrôle, à part la TFPB, mais qui est donc l'Agence nationale de contrôle du logement social. Il n'y a pas de fantasme à avoir. Ils vont réfléchir sur le mode d'attribution ou autre, mais surtout pas sur la taxe d'habitation, sur l'abattement de cette taxe foncière. Je le précise parce que j'ai entendu peut-être des gens faire l'amalgame sur cette agence nationale.

Comme tout propriétaire, le bailleur social doit garantir l'usage paisible des lieux à son locataire et réaliser les réparations qui ne relèvent pas de la responsabilité du locataire. En outre, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pourrait éventuellement communiquer tout ou partie des comptes rendus, dont certaines informations feraient écho à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB. Les habitants font le lien entre la gestion directe du cadre de vie et leur sécurité.

Je ne vais pas rajouter au débat, mesdames, messieurs, mais, par exemple, les élagages dans les quartiers nécessitent parfois d'être faits régulièrement parce que cela occulte les caméras vidéo. Mais, on le sait, la tranquillité, même dans les quartiers prioritaires, eh bien les gens nous en parlent également en disant : « Pourquoi il n'y a pas plus de caméras ? », le cas échéant. Je l'ai entendu, puisqu'elles sont parfois détruites et cela nous demande des dépenses de maintenance importantes. Donc voilà, je ne rentre pas dans le débat et je ne participe pas, mais je voulais l'évoquer néanmoins dans cette situation-là sur la tranquillité résidentielle que souhaitent les habitants.

Alors, sur quelques objectifs d'intervention : Longchamp, 542 logements. Alors, tout de suite, c'est de l'habitat collectif. C'est pour cela que vous voyez différents commentaires qui ont été faits. Alors, c'est pour établir les différents besoins plébiscités par les habitants. Alors, nous nous sommes appuyés sur les éléments de concertation du contrat de ville – rappelez-vous – des 27 et 28 novembre 2023 sur l'application des signalements de l'application Ville et également des cellules de dysfonctionnement technique que nous avons régulièrement avec Vilogia. Donc, vous y voyez aujourd'hui quelques exemples où il faudra manifestement avoir un effort sur la qualité de cadre de vie. On évoque bien les encombrants, les sorties de poubelles a minima respectées. L'exemple d'une poubelle qui est laissée là, vous voyez comment autour – et c'est très significatif, cette photo – la dégradation et le dépôt d'ordures continue. Et cela, on aux bailleurs de jouer le plus possible pour que les déchets soient ramassés régulièrement.

Alors, Hauts-champs, 548 logements, mais là c'est de l'habitat plus en maison. Donc on trouve déjà des différences peut-être de demandes, notamment, par exemple – cela avait été évoqué –, l'assainissement. L'assainissement, le curetage, on a parlé d'inondations également dans ces maisons-là. Alors, l'association consommation logements et cadre de vie avait demandé au service de la Métropole européenne de Lille de vérifier. La MEL a fait le nécessaire sur son territoire, confiant à Vilogia l'autorité d'en faire de même pour son propre territoire. À savoir, c'est en cours puisqu'ils ont effectivement pas mal de remarques qui leur remontent. Et cela, c'est aussi un souci aujourd'hui pour les habitants. Donc voilà du concret sur les quartiers Hauts-champs.

La sécurité, les squats, lutter contre les rodéos, urbains, ce n'est pas anodin. On le retrouve, pour celles et ceux qui étaient venus nous visiter, mais je pense que c'était le cas, Madame LOUCHART, sur cette concertation qu'on avait eue sur la politique de la ville des 27 et 29 novembre. On le retrouve sur ces fiches qui étaient quand même pour nous une référence puisque le contrat de ville, c'est important aussi dans cet abattement.

La Lianderie. Alors, il ne faut pas amalgamer la Lianderie uniquement aujourd'hui, malheureusement, au quartier en déconstruction où, effectivement, la Ville y passe régulièrement pour parfois pallier la réactivité même du bailleur, même si elle est quand même conséquente, pour éviter ce que j'ai expliqué tout à l'heure : la dégradation appelle la dégradation. Donc on le fait, en sachant que – mais on vous avait répondu, Madame LOUCHART, lors de la commission –, en définitive, ce quartier en déconstruction fait appel à l'ANRU avec d'autres fonds dédiés. Ils sont parfois conséquents. Et donc c'est hors la comptabilité de cette taxe foncière sur le bâtiment, pour le préciser.

Les Trois baudets. Voilà des photographies bien situées. Pour rappel, ces collectifs ont été rattachés effectivement au quartier des trois baudets. Alors, vous voyez des exemples de collectifs qui sont dénoncés : la lutte contre les nuisibles, les travaux d'amélioration du cadre de vie. Alors, elles sont significatives, ces trois photographies. Néanmoins, les collectifs sont intégrés dans un dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat aux copropriétés dégradées, car force est de constater que 75 % n'arrivent pas à régler leurs charges. Nous en avions débattu lors de la commission. En sachant, Madame LOUCHART – je reprends la réponse qui vous avez été faite, je pense – qu'effectivement, à l'époque, c'était le préfet qui accordait cette possibilité de vente. Depuis, on en est bien revenus et la ville de Hem – j'appelle à votre témoignage – nous refusons aujourd'hui les ventes de collectifs parce qu'on sait que c'est là le plus compliqué en jouant (parce que la loi, parfois, nous y oblige ou la DTM nous y oblige) sur certaines ventes de logements en maison pour faire de l'argent frais pour le bailleur social, pour réinvestir sur du logement (je précise bien) et pas pour les actionnaires. Parce que cela, il faut le dire aussi, Monsieur le Maire, je l'avais déjà entendu. C'est bien une vente. Ils doivent mettre en face le nombre de logements qu'ils reconstruisent avec leur vente de logements.

Sur les Trois fermes. Alors, dans les Trois fermes, on a toujours un peu les mêmes commentaires sur les espaces verts, mais bon... Je parlais tout à l'heure de concertation intelligente et de coopération pour que, aussi bien la Ville dans ses attributions, que le bailleur social, fasse des tontes, par exemple, dans les mêmes moments. La dératification, on ne revient pas sur le sujet, vous le connaissez. Précisant - et ce n'est pas Madame LAHARNAR qui me dira le contraire ; je vois son sourire, elle sait ce que je vais dire - qu'effectivement, là aussi, il manque peut-être parfois de l'animation. Et je sais que vous y avez participé, pour y être revenue. Il y a deux ans, vous aviez organisé des animations.

Cela me permet de préciser que, effectivement, c'est le domaine associatif qui va devoir s'impliquer un peu plus dans ces quartiers-là sur de l'animation, de l'animation sociale également puisque - tout à l'heure, je l'avais évoqué - il y a des programmes aujourd'hui de bénédiction construit, puisque, comme Monsieur le Maire le répète souvent lors du porte à porte - mais vous en faites aussi, et je le sais bien -, vous avez dû entendre comme nous que les gens, dans le parcours résidentiel et quand ils sont en sous-occupation, veulent bien éventuellement faire un effort pour laisser leur maison pour accueillir des familles nombreuses, mais elles ne veulent pas quitter le quartier.

Eh bien, là, on essaie, sur deux projets, de tenter de le faire dans ce parcours résidentiel. Donc là, effectivement, il faudra créer aussi d'autres animations puisqu'on va avoir une population plus ou moins vieillissante ou mixte. Merci, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui veut prendre la parole ?

M. Philippe SIBILLE : Merci de votre attention.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame LOUCHART.

M. Mathilde LOUCHART : Alors, vous l'avez rappelé, l'avantage fiscal de l'abattement TFPB, il ne se fait pas sans contrepartie vis-à-vis des bailleurs sociaux, et donc ils ont l'obligation de justifier des dépenses qu'ils réalisent en contrepartie de cet avantage fiscal. Et on le sait, malgré tout, même s'il y a un peu plus d'argent qui est octroyé au bailleur pour surinvestir les parties communes et les abords des immeubles, cela reste aujourd'hui assez insuffisant parce que l'on constate quand même qu'il y a encore des efforts à faire pour aboutir à un niveau d'entretien qui puisse être équivalent aux autres résidences privées.

Pour autant, les efforts qui sont faits vont dans le bon sens et, d'année en année, on apprend en avançant et, collectivement, on constate des améliorations. Et là, la convention que vous nous soumettez, pour moi, propose une méthodologie qui va dans le bon sens, en identifiant collectivement les priorités d'intervention et en essayant d'être le plus efficace possible dans le suivi, et avec un suivi des habitants aussi. Donc, pour moi, cela va dans le bon sens.

J'ai juste un regret, et c'est vrai, j'ai posé la question en commission. C'est celui de ne pas voir apparaître, en fait, un projet de gestion transitoire sur la Lionnerie dans le cas du NPRU, parce que, moi, je porte la gestion transitoire dans les projets dans lesquels il y a des démolitions et des gestions d'attente pour les habitants. J'ai la conviction que les projets de gestion transitoire et les animations qui peuvent être portées sont l'occasion de vraiment faire le lien entre les actions politiques de la ville qui sont portées par des associations et les projets NPRU. J'ai vraiment la conviction qu'on peut déployer des choses intéressantes, notamment dans le domaine culturel ou dans le domaine de l'environnement, du zéro déchet, de l'agriculture. Et donc, c'est un regret, pour moi, de ne pas avoir eu une action de gestion transitoire là-dessus parce que c'est des choses qui sont finançables par l'abattement de TFPB. Donc voilà.

Pour autant, on va voter pour la délibération parce qu'elle va dans le bon sens.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui demande la parole ? Madame CHOUIA ?

Mme Karima CHOUIA : Non, je n'ai pas de remarque particulière. Tout a été expliqué par Philippe SIBILLE, et c'est vrai que, dans le logement social, on a les publics les plus fragiles. Et donc c'est important qu'il puisse y avoir cet abattement fiscal puisque cela permet aussi au bailleur de surinvestir, notamment dans cette gestion au quotidien. Donc, pour moi, pas de souci là-dessus.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci. Simplement, un petit commentaire de ma part. Je rappelle quand même que les fonds qui sont mis dans l'abattement des TFPB, c'est des fonds que la Ville n'a pas parce que c'est bien une réduction. Chaque fois, on a l'impression que l'argent vient d'ailleurs. Non, c'est la Ville qui paye. Je vous le rappelle quand même.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est l'unanimité.

À l'unanimité, les élus adoptent la délibération numéro 14 portant sur la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires.

15. EXERCICE BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT DU FORFAIT AUX ECOLES PRIVEES

M. Francis VERCAMER, Maire : Fabienne LEPERS, pour la délibération numéro 15.

Mme Fabienne LEPERS : C'est l'exercice budgétaire 2025. C'est le versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat. Donc, il s'agit d'une délibération récurrente chaque année afin de respecter le principe d'équité tel que spécifié dans l'article 4 de la loi du 31 décembre 1959. Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prise en charge par la Ville dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique durant l'année 2023-2024 s'élevait à 809 euros. Le montant du forfait par enfant hémois scolarisé dans une école privée de Hem s'élève à 853 euros pour l'année scolaire 2024-2025, soit une hausse de 44 euros par enfant hémois, qui s'explique principalement par la baisse des effectifs dans les écoles publiques. Celle-ci résulte tant de la baisse démographique de la commune de Hem que de la réduction générale des effectifs au sein des écoles publiques constatée par l'Éducation nationale.

Pour l'année 2024-2025, le nombre de jeunes hémois suivant leur scolarité au sein des écoles privées conventionnées de notre territoire est de 719 enfants, soit une enveloppe globale de 613 307 euros répartie comme suit :

- 295 138 euros seront versés à l'école Notre-Dame de Lourdes ;
- 249 076 euros seront versés à l'école Sainte-Thérèse ;
- 69 093 euros seront versés à l'école Sainte-Geneviève.

Le versement de ces sommes sera effectué selon les modalités suivantes :

- le premier versement de 50 % se fera en janvier ;
- le second versement de 50 % se fera en mars 2025.

M. Francis VERCAMER, Maire : Qui demande la parole ? Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Oui, on a déjà eu le débat ici l'année dernière sur ce forfait de versements aux écoles privées. Donc là je ne souhaite pas remettre en cause la loi sur l'égalité des moyens qui sont versés entre écoles publiques et privées, et l'équité qui est voulue dans cette loi. Mais, pour moi, quand la baisse des effectifs du public conduit mécaniquement à augmenter la participation financière envers le privé, là, pour moi, sort de l'esprit de la loi puisque ce n'est pas une baisse d'effectif qui doit permettre une augmentation des financements. Donc ce n'est pas l'esprit de la loi. Donc c'est pour cela que, sur cette délibération, on va s'abstenir.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bien. Quelqu'un veut... ? Gaëtan ? Vas-y, Gaëtan.

M. Gaëtan DECOSTER : Moi, je connais parfaitement le sujet. En plus, j'étais président de l'OGEC, donc je sais exactement comment cela se calcule. Si la baisse des effectifs qu'on connaît dans le public, malheureusement, nos dépenses se restent fixes. Les dépenses d'énergie restent fixes, etc. Il y a beaucoup de dépenses, donc le coût à l'élève augmente. C'est mécanique et c'est la loi. Donc, forcément, on doit – comme l'a dit Fabienne –, c'est à 850 et quelques. Forcément, c'est la loi, donc la mécanique nous amène à donner cette même somme aux écoles privées, à condition que l'élève ou que les élèves soient hémois. Donc on respecte scrupuleusement ce qu'on doit faire. Il n'y a rien à redire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DUPONT.

M. Jacques DUPONT : On en a déjà parlé pas mal de ce principe. Et la loi existe. Je connais bien aussi le dossier. Pour une fois, on n'aura pas le petit numéro de claquettes qui de Pascal NYS dit que je ne connais

pas le dossier puisque j'ai participé à la rédaction de la question au gouvernement, qui a été rédigée par Violette SPILLEBOUT sur le sujet il y a six mois.

Donc, en fait, ce qu'on observait, c'est que, en effet, il fallait maintenir l'équité et la péréquation entre les façons ; que le mécanisme, en soi, est juste, mais que les coefficients de sociologie dans les écoles publiques et les mesures récentes qui ont été prises rendent la loi plus aussi juste et ne manifestent plus une équité aussi importante.

Donc, que tu appliques la loi, tu es dans ton bon droit. Il n'y a pas de souci. Mais je prends un exemple simple. Quand il y a une école, qui est coupée en deux parce qu'elle fait partie d'une REP, une ZEP (je ne sais plus comment on dit), parce que le CP a été divisé en deux, forcément elle occupe deux classes et le coût de l'élève augmente. Et donc on va donner, dans une école privée qui n'aura pas modifié, en effet, son nombre d'élèves, plus d'argent simplement parce qu'on a eu une mesure sociale dans un autre quartier de la ville.

Voilà, c'est pour cela que, moi, je ne me résous pas à voter pour ce genre de chose et que je m'abstiens systématiquement. Et je crois que c'est important de manifester le fait et de se rendre compte que la loi n'est pas très juste.

Après, quand tu dis : « *Je suis dans l'OGEC* », etc., c'est un autre sujet, mais il y a des villes où ce problème se pose avec encore plus d'acuité. Il y a soit les villes qui ont énormément d'écoles privées, comme Bondues. Et d'ailleurs le maire de Bondues était comme quoi ce n'était pas une loi contre l'école privée puisque le maire de Bondues a cosigné la question au gouvernement avec Violette SPILLEBOUT. On ne peut pas reprocher au maire de Bondues d'être quand même un schiste anti-école et un laïcard.

Le deuxième fait, sur ce sujet, qui s'est passé il y a quelques mois, c'est à Roubaix où, en effet, les écoles privées ont eu des soucis. En effet, le coût par élève, dans le public, est extrêmement élevé parce qu'il y a beaucoup de problèmes et que les effectifs - Cédric MEURISSE, qui est venu cet après-midi, et j'en ai déjà parlé avec lui ; donc il est d'accord avec ce phénomène -, à Roubaix, il y a beaucoup d'écoles où le coût par élève est très élevé de par le traitement social de pas mal d'élèves. Pour autant, la mairie de Roubaix a dit : « *Eh bien, écoutez, on va quand même maintenir parce que sinon, après, on ne s'en sort plus.* » L'OGEC a attaqué en justice la mairie de Roubaix pour réclamer la différence, ce qui n'était quand même pas très charitable.

M. Gaëtan DECOSTER : Je vais me permettre de compléter. Tout à l'heure, on parlait de l'autofinancement. On parlait de notre bonne gestion, et de notre volonté de maîtriser nos dépenses. Quand le coût de l'élève, dans le public, nous coûte plus cher, mécaniquement ces coûts doublent. Donc, on n'est pas heureux que nos subventions aux écoles privées augmentent puisqu'on essaie de maîtriser nos dépenses. On respecte la loi.

Maintenant, si tu trouves qu'on devrait changer, etc., moi je t'invite à aller voir les directeurs d'école et de leur expliquer. On les a reçus, à ma demande, avec Monsieur le Maire. J'ai convoqué, avec Monsieur le Maire, les trois directeurs d'école, avec Fabienne qui était présente aussi, pour leur expliquer que oui, mécaniquement, le montant allait augmenter, mais qu'on serait très attentifs pour essayer de le maîtriser au mieux. Mais on respecte la loi.

M. Francis VERCAMER, Maire : Enfin, on peut discuter comme cela pendant une demi-heure, je pense que cela ne va pas changer parce que c'est la loi. Je rappelle quand même que le ministre de l'Éducation nationale, Pap NDIAYE, avait même suggéré que les villes prennent en charge, en partie, la restauration scolaire dans les écoles privées. Ce qu'on nous a toujours demandé, ici, à Hem, et qu'on a jamais voulu parce que, évidemment, cela ferait envoler encore plus le coût du forfait aux écoles privées si c'était le cas. Voilà.

En tout le cas, la loi est la loi. Elle durera - comme disait mon ami Guy PLAYOUST - , *dura lex, sed lex*. C'est du latin. « La loi est dure, mais c'est la loi », voilà. Et donc, si un jour la loi change, on appliquera le changement de la loi. Nous ce qu'on essaye - comme le disait Gaëtan à l'instant -, c'est que les enfants du public nous coûtent le moins cher possible, et donc on essaye de regarnir nos écoles - si on y arrive - avec du parcours résidentiel. C'est-à-dire en ayant, dans les grandes maisons en T6, des familles qui

viennent s'installer plutôt que, malheureusement, des personnes âgées. On essaye, mais c'est compliqué parce que, évidemment, on a très peu de logements qui se construisent ou qui se vident. Donc c'est compliqué. Et puis, on essaye aussi d'optimiser les coûts dans les écoles de façon à ce que, malgré la baisse d'enfants, au moins le coût de l'école n'augmente pas et que les charges fixes restent relativement stables. C'est pour cela d'ailleurs qu'on fait beaucoup de travaux dans les écoles publiques, parce que cela nous permet de faire de la sobriété énergétique et de diminuer le coût de l'énergie qui pèse lourd dans le forfait communal.

Mais il n'y a pas que cela. Il y a plein de choses. Et après, derrière, vous savez, moi ce que dis souvent aux uns et aux autres quand ils me posent la question, je leur dis : « *Vous savez, un enfant est un enfant. Moi, je ne veux pas savoir dans quelle école il va. Ce qui m'intéresse, c'est comment il est éduqué.* »

Je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux, merci.

Les élus adoptent la délibération numéro 15 portant sur l'exercice budgétaire 2025 – budget principal – versement du forfait aux écoles privées à 31 voix POUR et deux ABSTENTIONS de Monsieur Jacques DUPONT et de Madame Mathilde LOUCHART.

22. MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES FONDS D'AIDE EN DIRECTION DES JEUNES DU DISPOSITIF GLOBAL « PASS A L'ACTION »

M. Francis VERCAMER, Maire : Je passe la parole à Kamel MAHTOUR pour la modification des modalités d'attribution du fonds d'aide en direction des jeunes du « Pass à l'action ».

M. Kamel MAHTOUR : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, on va commencer par la délibération et ensuite, après, je vous ferai le bilan du « Pass à l'action ». Donc, cette modification du « Pass à l'action », qui est due, donc, à un fonds d'aide de l'animation Bafa-Baf, qui est un décret de 2022 du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Donc l'âge, c'est 16 ans au lieu de 17 ans, et le bénévolat c'est à partir de 15 ans, 20 jours de bénévolat dans un des deux centres sociaux, Trois villes où Saint-Exupéry.

Je rappelle, ce fonds d'aide, la Ville donne 50 % et la CAF verse aussi 200 euros. Je donne un exemple : un enfant, un jeune qui fait une demande d'aide au Bafa, si la formation coûte 400 euros, nous lui versons 50 % (200 euros) et la CAF 200 euros. Donc cela lui revient à rien du tout pour le jeune. Il ne met rien de sa poche. Donc voilà, ça, c'était la délibération.

Donc je demande au Conseil municipal de voter la modification pour l'âge.

On vote, et après je fais le bilan.

Une intervenante : Non.

M. Kamel MAHTOUR : OK, ça marche. Alors, avant de commencer le bilan de « Pass à l'action », je voulais faire un petit clin d'œil d'amitié à mon ancienne collègue élue, Françoise PLOUVIER, qui est à l'origine du « Pass à l'action » et qui a fait beaucoup pour la jeunesse hémioise. Donc, je voulais lui faire un petit clin d'œil.

Donc, mes chers collègues, le bilan du « Pass à l'action », de 2012 jusqu'en 2024, l'année 2024 n'étant pas terminée. Je vous rappelle les cinq fonds d'aide : le fonds d'aide départ autonome, le fonds d'aide permis de conduire, le fonds d'aide Bafa-Baf, le fonds d'aide projet initiative, le fonds d'aide stage de perfectionnement culturel ou sportif.

Arrêt sur image en 2023 sur deux fonds, en moyenne. L'aide moyenne pour les permis conduire, c'est 304 euros et l'aide moyenne pour le Bafa c'est 175 euros. Pourquoi ces deux fonds ? Parce que ce sont deux fonds où il y a du bénévolat. Donc, pour le permis de conduire (vous avez la grille), la tranche est de 150 euros jusqu'à 550 euros, et le nombre d'heures de bénévolat, c'est de 25 heures à 55 heures.

Et pour le Bafa, c'est 20 jours de bénévolat, comme je l'expliquais tout à l'heure, dans un des deux centres sociaux (Trois villes et Saint-Exupéry).

Bilan global depuis 2012 jusqu'en 2024 (l'année 2024 n'est pas terminée) : 1 142 aides accordées, 2 652 dossiers retirés. Petite parenthèse, la commission, les agents et les techniciens du service de Jeunesse instruisent le dossier, avec contrôle, suivi, accompagnement, facture. C'est carré.

Je vous donne les détails suivants : 545 fonds d'aide départ autonome, 363 permis de conduire, 180 Bafa-Bafé, 50 projets d'initiative et 4 projets stages de perfectionnement sportif et culturel.

Le bilan global du budget depuis 2012 jusqu'en 2024 (l'année 2024 n'est pas terminée) : 245 195 euros. Cela reflète la volonté municipale et l'engagement de la Ville. Une volonté politique.

Le détail :

- 51 181 euros pour les fonds d'aide départ autonome,
- 140 180 euros pour les permis de conduire,
- 30 638 euros pour les Bafa-Bafé,
- 19 410 euros pour les projets initiative
- 386 euros pour les stages de perfectionnement sportif ou culturel.

Conclusion : il y a une baisse des demandes. Donc, avant 2020, il y avait 250 dossiers retirés, et après 2020, il y avait 160 dossiers retirés. Plusieurs facteurs sont à l'origine, ils sont extérieurs. Ce n'est pas nous, à Hem. Il ne vous est pas caché qu'il y a eu la crise sanitaire. Elle fait beaucoup de dégâts dans la jeunesse, et encore maintenant. Il y a les facteurs internationaux et nationaux, économiques, l'inflation, la précarité des jeunes (on en a parlé tout à l'heure), le vieillissement de la population, le manque de logement (on ne construit pas assez de logements à Hem, donc pas assez de monde dans la population), la baisse des élèves dans les classes puisqu'on ferme des classes (donc moins d'élèves dans nos écoles). Les facteurs, ils sont multiples, mais nous, on ne s'arrête pas là. On est fiers de notre « Pass à l'action » et on continuera à amplifier, à travailler pour la réussite professionnelle de nos jeunes et leur réussite personnelle.

À s'ajoute cela : c'est notre colonne vertébrale, la jeunesse, à Hem (38 % de la population), et tout à côté, il y a des satellites. On en a parlé tout à l'heure. Le Sea Hem & Sun, Madame LOUCHART, 17 729 personnes, quatrième édition, et cela fonctionne. Les gens, ils en veulent. Halloween, le 31 octobre dernier, 2 000 inscrits, avec un joli spectacle. L'e-sport académie où il continue son développement, l'académie. La plateforme jeunesse, durant toute l'année, reçoit des activités et des camps en été (juillet et août). Nos écoles de discipline sportive et culturelle, on en est fiers. C'est Jean-Luc SAINT-MAXENT qui les a mis en place, et cela fonctionne. Là aussi, c'est une vitrine de la jeunesse.

En plus, le passeport sports-culture, où on donne (la Ville) du pouvoir d'achat, Madame LOUCHART. 50 % de la licence, ce n'est pas rien, pour que nos jeunes puissent intégrer un club sportif ou culturel. Le conseil de la jeunesse, qui fait un travail remarquable, dynamique, qui représente la Ville, qui est force de proposition et qui - j'en ai parlé tout à l'heure - a présenté un projet. Donc c'est aussi du budget participatif, Madame CHOUIA. Ils ont réalisé un très bon projet, Terre de jeu, qu'on a organisé au mois de juin pour le jumelage avec nos amis allemands, portugais et anglais. La cellule de coordination jeunesse, qui a été mise en place depuis 2005, avec nos partenaires associatifs à qui nous donnons des subventions qui, eux également, organisent des actions en faveur de la jeunesse. Les deux centres sociaux (Trois villes, Saint-Exupéry), AJTF, Horizon 9, Action boxe, Ordinat'Hem, la Mission locale - qui met en place l'insertion des jeunes, y compris les jeunes qui sont en rupture de nos institutions.

Donc nous avons, les élus, les techniciens et nos partenaires associatifs, qui se mobilisent pour l'avenir de nos jeunes, et on en est fiers.

S'ajoute cela : je voulais remercier les membres de la commission qui m'accompagnent pendant toute l'année, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORÉ, Blandine LEPLAT, Clémentine NOUQUERET et Sana EL AMRANI. Et je voulais aussi également remercier des techniciens avec qui j'ai beaucoup de plaisir de travailler avec eux : Monsieur Nicolas BLANCHARD, le directeur de Pôle éducation jeunesse, Madame Axelle GRAVE, la directrice adjointe du Pôle éducation jeunesse, et les techniciens du service Jeunesse, qui font un travail remarquable pour accueillir le public. Merci, Monsieur le Maire, et je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bravo. Ce n'est pas souvent qu'on applaudit, mais Kamel a fait tout cela de mémoire. Je dois avouer que je suis impressionné, Kamel. Qui veut prendre la parole ? Alors, Madame LOUCHART, et après Madame CHOUIA.

Mme Mathilde LOUCHART : Merci. Quand je vous écoute, Monsieur MAHTOUR, j'ai l'impression que vous « m'accusez » (entre guillemets) de dire qu'on ne fait rien pour la jeunesse. Je n'ai jamais dit qu'on

ne faisait rien pour la jeunesse. Je pense qu'on pourra regarder les comptes rendus. Je n'ai jamais dit cela. J'ai proposé des choses, et d'ailleurs c'est l'occasion aussi pour moi de le redire, quand je propose des colonies municipales, ce n'est pas pour mon intérêt personnel ou pour ma fille. Moi, personnellement, je peux me les payer et j'ai un comité d'entreprise qui les finance. Donc je ne suis pas concernée par ce besoin-là. Je n'ai jamais fait de la politique pour mon intérêt personnel.

Sur le « Pass à l'action » en tant que tel, j'entends le bilan des baisses de demande. J'entends que vous dites que la ville de Hem n'y est pour rien et que c'est plus global, mais j'aimerais bien savoir si, par exemple, les chiffres d'inscription dans les associations sportives sont en baisse en même temps que les baisses de demande de « Pass à l'action ». Est-ce que le nombre de demandes de permis de conduire est aussi en baisse ou est-ce que c'est parce que, finalement, le dispositif d'aide est insuffisant pour permettre de combler le manque à gagner des familles qui n'arrivent pas à financer malgré le dispositif ? Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire, mais du coup, le bilan, on n'a pas tout à fait un éclairage très précis sur ces sujets-là.

Ceci dit, moi, je crois foncièrement à ce dispositif. Je le soutiens. J'ai même dit lors des rapports de l'utilisation de la DSU que je regrettai de voir qu'il n'était pas suffisamment utilisé par les jeunes, et notamment ceux des quartiers prioritaires. Et, du coup, je pense, moi, que les meilleurs ambassadeurs de ce dispositif, cela doit être les conseillers du conseil municipal jeunes puisque, finalement, c'est eux qui sont principalement les plus touchés, et peut-être qu'on pourrait leur donner la mission, l'objectif en tout cas, d'aller chercher plus de monde sur ce dispositif. Et je suis persuadée qu'ils sauraient proposer pas mal d'actions et de communication qui permettraient de mieux faire connaître, en tout cas au plus grand nombre, ces thématiques-là.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. C'est marrant parce qu'à chaque fois qu'on dit quelque chose sur un sujet, c'est pris négativement. Donc c'est trois fois qu'on pointe que j'ai dit quelque chose sur la jeunesse. Je vais le redire. Moi, il me semble vraiment qu'une enquête auprès des jeunes sur ce qu'ils attendent, sur ce pourquoi ce dispositif, il n'est pas sollicité, parce qu'il y a aussi beaucoup d'autres dispositifs d'autres institutions qui existent. L'aide au Bafa, c'est aussi la CAF. Cela peut être aussi pour des parents, dans certains comités d'entreprise, etc.

Donc peut-être qu'on peut juste se dire : « *Ben, on se pose sur ce dispositif. On voit ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas. Ce dont ont besoin les jeunes aussi, aujourd'hui* », puisqu'entre 2012 et aujourd'hui il y a une évolution de la jeunesse – et vous l'avez dit. Il y a une évolution de la vie et de la société en général, et peut-être que c'est d'autre chose dont ils ont besoin. Et que, voilà, l'argent qu'on met sur le « Pass à l'action » il puisse être mis sur autre chose qui serait plus pertinent pour les jeunes, pour leur vie, etc. Voilà, c'est tout ce qu'on dit. On ne dit pas que ce n'est pas fait, et en tout cas cela n'a jamais été mon propos.

Je dis juste que, des fois, c'est bien de se poser, de voir s'il faut réorienter, peut-être, une action parce qu'aujourd'hui plein d'institutions financent aussi des Bafa, d'autres choses. Et puis, on le sait aussi, quand c'est conditionné à du bénévolat, c'est très compliqué. Et en fait, pour les jeunes, faire du bénévolat, c'est compliqué. Il y a une vraie crise au niveau du bénévolat. Donc voilà, il y a peut-être aussi quelque chose à travailler de ce côté-là, tout simplement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Étienne DELEPAUT.

M. Étienne DELEPAUT : Merci, Monsieur le Maire. Simplement, pour répondre à Madame LOUCHART au niveau des effectifs des clubs sportifs, pour ma part, ils sont en constante augmentation et je crains fort qu'on nous demande une salle de sport bientôt. Je ne sais pas si on pourra répondre.

M. Francis VERCAMER, Maire : Tu veux dire quelque chose, Kamel ?

M. Kamel MAHTOUR : Je vais répondre à Madame LOUCHART et Madame CHOUIA sur les aides. Les aides, il y a l'aide de l'État et, je rappelle, nos aides à nous, c'est une aide qu'on donne. C'est un coup de pouce. On ne finance pas la totalité. Quand vous avez un jeune, dans le bilan, il est parleur. C'est le permis de conduire. C'est 60 %. Un jeune (on va prendre la tranche la plus haute) à qui on lui accorde (la Ville) 550 euros, eh bien il n'aura pas forcément les moyens de mettre le complément parce qu'aujourd'hui les auto-écoles d'aujourd'hui, leçons de conduite + le code, cela coûte 1 600, 1 700 euros. Il n'a pas les

moyens, donc il ne va pas faire la demande puisqu'il ne pourra pas aller jusqu'au bout. Donc c'est pour cela qu'il ne va pas déposer de demande, parce qu'il n'a pas forcément les moyens, même s'il cumule avec les aides de l'État. Parce que les aides de l'État, c'est des prêts. Ils doivent rembourser, ce n'est pas cadeau. Donc c'est pour cela qu'il y a une baisse de demandes.

Maintenant, l'aide, je vous rappelle qu'en 2012, on était pratiquement les seuls (la ville de Hem) à donner une aide pour les permis de conduire, pour le dispositif Bafa. Il n'y avait que la ville de Lille, mais la ville de Lille, c'est une ville riche. Donc eux, ils ont les moyens, mais toutes les autres villes ne le faisaient pas. Donc c'était nous qui le faisions et là, maintenant, voilà, les jeunes d'hier et d'aujourd'hui, ils ont changé. Donc nous, on s'adapte.

M. Francis VERCAMER, Maire : Houla, il y a des mains qui se lèvent. Allez, Saïd.

M. Saïd LAOUADI : Merci, Monsieur le Maire. Simplement, pour dire à Kamel combien je suis fier de lui, de ce qu'il fait avec son équipe, parce que j'ai eu l'honneur de participer – avec Thérèse, d'ailleurs – au « Pass à l'action ». En termes d'histoire, simplement dire que la Ville a continué un dispositif qui était financé par le Département. Le Pass d'information jeunesse était l'initiative, au départ, du Département et qu'il faut non seulement continuer, mais que c'est riche d'échanges et d'écoute puisqu'il y a un partage avec les jeunes (à part si tu as changé ta manière de travailler, mais cela m'étonnerait) qui fait que, en plus, on s'aperçoit de la richesse de nos jeunes quelle que soit la zone géographique dont ils viennent, puisque c'est ouvert à tout le monde. Je voulais simplement te féliciter, Kamel.

M. Francis VERCAMER, Maire : Thérèse NOCLAIN.

Mme Thérèse NOCLAIN : Moi, je voulais intervenir, justement, à propos du bénévolat. Le jeune doit faire du bénévolat. C'est aussi donner un sens et de la valeur à l'aide accordée, parce qu'on n'a jamais rien... Vous savez bien que si on ne travaille pas, on n'a pas d'argent. Donc là, on lui dit : « *On t'octroie cette aide. Tu fais du bénévolat.* » Ils vont dans les maisons de retraite, dans les structures ; cela leur ouvre l'esprit. C'est très important, parce qu'il n'y a rien de gratuit dans la vie. Donc là, cela donne du sens à l'aide donnée par la ville de Hem.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : La réponse, elle est à côté sur le bénévolat, je suis désolée. C'est insupportable. Je n'ai pas dit que je suis contre le bénévolat. Je dis qu'il y a une crise du bénévolat, tout simplement. Voilà, c'est tout. Je n'ai pas dit : « *Il ne faut pas faire du bénévolat.* » C'est insupportable. Quand on vous dit quelque chose, Kamel ou d'autres, c'est toujours de venir repointer en disant : « *Non, non, mais ce qu'on fait, c'est super bien.* » OK, super, vous n'avez pas besoin d'autres élus. C'est super bien. Vous faites tout bien et nous, on ne dit que des conneries.

M. Francis VERCAMER, Maire : Faute avouée, à moitié pardonnée, Madame CHOUIA. Madame LOUCHART.

Mme Mathilde LOUCHART : Moi, les réponses qui ont été apportées, finalement, montrent que, quelque part, il faut peut-être effectivement repenser le dispositif parce qu'il n'est pas forcément ciblé vers ceux qui en ont le plus besoin. Si le reste à charge des différentes actions est trop important par rapport aux tranches de revenus les plus basses, il faut peut-être réfléchir à remanier un peu ce dispositif et qu'il soit vraiment efficace pour ceux qui en ont le plus besoin.

M. Francis VERCAMER, Maire : Je pense qu'on a fait à peu près le tour, Kamel. On va clore là parce que sinon, on va y passer la nuit. Simplement, moi j'ai retenu ce que disait Saïd. C'était un financement départemental que la Ville a repris. Donc on a anticipé votre demande, Madame LOUCHART. Tout à l'heure, vous avez dit : « *Il y a un certain nombre de partenaires* – je pense que c'est vous, ou c'est peut-être Madame CHOUIA –, *les partenaires se désengagent* » et inaudible (2'19'32) la Ville le fait. La Ville le fait, vous voyez. Ce que vous avez rêvé, la Ville le fait !

La coordination avec les autres aides cela existe, je pense. Cela existait du temps de Françoise puisque c'est ce qu'elle avait mis en place. Je pense que cela continue. C'est-à-dire qu'il y a des réunions pour que, justement, il y ait une coordination, une corrélation entre les différents partenaires au sein d'une cellule Jeunesse qui permet de mieux prendre en compte les difficultés du jeune et essayer de faire un effet de levier entre les différentes aides, de façon à ce que le jeune soit le prix au maximum. Donc je pense que cela existe.

L'objectif de cette délibération, ou en tout cas de ce diaporama, c'est aussi un objectif de communication pour que les jeunes se rappellent que ce dispositif existe. C'est vrai qu'il y a une baisse de demandes. C'est sûrement corrélé aussi à la chute de population qu'on a. La démographie a chuté. Le nombre de jeunes diminue aussi puisque la population vieillit et donc, bien évidemment, il y a forcément moins de demandes. Mais il y a sûrement des jeunes qui ne connaissent pas parce que c'est un dispositif qui a un peu d'âge, et peut-être que ceux qui viennent d'arriver à l'âge où ils peuvent demander ne connaissent pas le dispositif, donc c'est aussi une occasion de le faire connaître.

Après, s'il faut modifier des choses, je vous laisse, dans les commissions, en débattre et, éventuellement, apporter les corrections à l'occasion d'une autre délibération.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

À l'unanimité, les élus approuvent la délibération numéro 22 relative à la modification des modalités d'attribution des fonds d'aide en direction des jeunes du dispositif global « Pass à l'action ».

*

**

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci pour votre participation. Je pense qu'on a terminé, je vérifie. On a terminé. La séance est levée et je vous souhaite une bonne soirée.

19.
Clémentine NOUQUERET
Conseillère municipale,
Secrétaire de Séance



Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL

*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*